

n° 5

Conseil Municipal de Lille

Réunion du 2 Juillet 1976

compte rendu

(adopté à la séance du 19 Septembre 1976)

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de M. Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille.

M. LE MAIRE — Monsieur le Maire Honoraire, Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, la séance est ouverte. Je demande au Dr DURIER de venir remplir la tâche de secrétaire à cette réunion du Conseil Municipal.

Etaient présents : MM. BESNIER, BOCHNER, BOUTILLEUX, BURIE, M^{me} CACHEUX-HABIGAND, MM. CAMELOT, CATESSON, CHOQUEL, COLICHE, DASSONVILLE, M^{me} DEBAENE, MM. DERIEPPE, DERNONCOURT, DURIER, FRISON, HUET, IBLED, M^{me} LASSON, MM. LAURENT, LEVY, LUSSIEZ, MATRAU, MAUROY, MOLLET, ROMBAUT, SIROT, THIEFFRY, M^{me} VANNEUFVILLE, M. WAVRANT.

Etaient excusés : M. ALLARD, M^{lle} BOUCHEZ, MM. BRIFFAUT, CAILLIAU, M^{me} DE MEY, MM. HENAU, LEFEVRE, MIGLOS.

Secrétaire de séance : Le Dr DURIER.

M. LE MAIRE — Je vous remercie.

Monsieur le Maire Honoraire, mes chers Collègues, je dois vous informer que notre Collègue Georges HENAU est toujours hospitalisé et que vient d'être également hospitalisée M^{lle} Monique BOUCHEZ. Je serai votre interprète pour leur transmettre un message d'amitié de notre Conseil Municipal et leur souhaiter de retrouver rapidement la santé.

Nous n'avons qu'une seule question à l'ordre du jour :

REGROUPEMENT DE COMMUNES. RENOUELEMENT DE L'APPEL DE FEVRIER 1972.

On parle beaucoup d'associations, on parle beaucoup de regroupements de communes, je crois, Monsieur le Maire Honoraire, mes chers Collègues, que dans une gestion municipale il y a ainsi des heures où il faut savoir s'arrêter, faire finalement un bilan de tous les éléments d'une ville, et savoir, à partir d'un bilan, organiser l'avenir.

C'est le sens de la soirée que nous allons avoir ensemble autour des problèmes d'association.

La discussion d'aujourd'hui est vraiment celle du devenir de notre ville. Nous voulons échapper à toutes les contingences immédiates, ou à court terme échapper à la pesanteur, à l'égoïsme, l'égoïsme individuel, collectif, afin, compte tenu de nos charges et de nos responsabilités, d'apporter un témoignage, une réflexion et des propositions sur un problème essentiel et un dossier naturellement sérieux.

Nous lisons ici et là beaucoup de choses, je dois même dire que parfois nous sommes un peu étonnés que de beaux esprits puissent écrire ou parler de cette façon d'un problème qui suppose une argumentation, une information et, en tous les cas, au milieu des difficultés, et en dépit, je le répète de toutes les contingences d'un problème, qui doit faire l'objet d'une proposition.

C'est justement de ce problème dont je veux maintenant vous parler. Vous avez sur vos tables un plan détaillé de l'exposé que je voudrais vous faire.

Je voudrais d'abord commencer par une observation, une information que tout le monde connaît ici mais dont je suis très étonné car beaucoup parlent des problèmes d'associations comme si elles n'existaient pas.

COMMENT ? Le Conseil Municipal de Lille, le Maire de Lille, découvrent depuis quelques semaines, ou depuis quelques mois le dossier des associations ?

Mes chers Collègues, nous avons été élus en 1971, autour de M. Augustin LAURENT, avec un contrat, et celui qui était notre Maire, avec dix-huit ans d'expérience à la tête de la ville de Lille, nous avait facilement convaincus dans les réunions préparatoires que nous avions sur le programme et sur le contrat lillois, de la nécessité pour la ville, et pour plus tard, de procéder à des fusions, volontaires bien sûr, et concertées de communes.

Je pourrais reprendre le contrat lillois, faire une petite croix à côté de tout ce que nous proposons à la population, c'est fait. La seule chose que nous n'avons pas encore faite c'est justement l'association de communes.

Misérables ceux qui peuvent, sur un problème de cette ampleur, ne voir que des préoccupations nées spontanément il y a quelques semaines ou quelques mois !

Que dis-je ! écrit dans le contrat lillois,

M. Augustin LAURENT nous a réunis dans cette salle, le 29 février 1972, et nous avons consacré une séance entière du Conseil Municipal pour connaître et délibérer sur la proposition de fusion qui avait été faite justement à cette date.

Le Conseil Municipal de Lille propose aux Conseils Municipaux de Ronchin, Lezennes, Hellemmes, Mons-en-Barœul, Villeneuve-d'Ascq, un regroupement volontaire de ces communes avec Lille.

Pourquoi ?

D'abord parce que le contrat lillois était notre engagement électoral. Que disait ce contrat lillois ? je crois que chaque mot a son importance.

« Lille se construit chaque jour ;

« Notre ambition pour Lille sera de réaliser l'agrandissement progressif de la ville par la fusion concertée et volontaire des communes.

« Echappant ainsi à l'exiguïté de son territoire, Lille, moteur de la Communauté Urbaine, jouera pleinement son rôle au sein de la Métropole.

« Cette dimension nouvelle donnera à Lille la véritable image de la place qu'elle occupe dans la région et dans l'Europe du Nord-Ouest.

« Ainsi, Lille accentuera son rayonnement économique, culturel et social, pour le grand bien de sa population ».

Et parce que, à ce problème, le Maire M. Augustin LAURENT a attaché la plus grande importance, lors du discours inaugural qu'il prononça lorsque fut installé le nouveau Conseil Municipal, en mars 1971, il fut amené à dire ceci :

« Le contrat lillois est le programme de notre mandat des années 1971 à 1977. Si nous avons pour Lille l'ambition d'agrandir progressivement son territoire par la fusion concertée et volontaire des communes voisines, comme il y a plus de cent ans les communes de Fives, de Wazemmes et de Moulins ont été intégrées à Lille, c'est que nous voulons non seulement donner à notre cité une dimension nouvelle lui permettant de jouer pleinement son rôle au sein de la Métropole et de l'Europe de l'ouest, mais c'est aussi parce que nous voulons réaliser au bénéfice de notre population les équipements et logements pour lesquels nous manquons de terrains ».

Lors de la réunion de février 1972 vous n'avez pas oublié l'argumentation de M. Augustin LAURENT qui fut la suivante :

— D'abord un acte de foi dans l'avenir : naturellement dans notre ville nous allons vers une société urbaine et il n'est au pouvoir de personne de contrarier l'attrait vers la ville.

— Deuxième argument : Lille doit échapper à l'exiguïté du territoire pour jouer pleinement son rôle au sein de la Métropole, Lille représente 1/5^e de la Communauté Urbaine de Lille ; Bordeaux les 9/10^e.

Elle est de loin la plus petite ville des grandes villes de France.

Si l'on fait la comparaison avec bien des villes très modestes au point de vue population on s'aperçoit que 2.000 ha c'est vraiment peu.

Lille, la dixième ville de France aujourd'hui, fut avec 216.000 habitants, dans le passé, au quatrième rang national.

Notre ville a été victime, depuis plusieurs siècles, des nécessités et servitudes de la défense nationale.

Enfermée dans ses remparts, elle a vu des dizaines de milliers de ses habitants s'installer dans les communes voisines.

Les deux guerres ont accentué le processus de régression et M. Augustin LAURENT soulignait : « Lille 2.000 ha ; Marseille 23.000 ! »

Un grand nombre de petites communes ont une superficie supérieure : Ville-neuve-d'Ascq réunit 2.746 ha, c'est-à-dire une superficie, dès maintenant, plus grande que celle de Lille.

Dans des villes comme Marseille, Lyon, les communes suburbaines de Lille seraient des arrondissements, parties intégrantes de la ville.

Au cours des dernières décennies, Lille a vu disparaître bon nombre d'entreprises industrielles.

Et M. Augustin LAURENT soulignait encore que de 1964 à 1970 le nombre d'électeurs à la Chambre consulaire de la catégorie des entreprises de production avait diminué de 20 %.

Par conséquent, l'exiguïté du territoire, le dépeuplement, la perte nécessairement de substance, sont des facteurs clefs dans cette affaire.

— Troisième argument : réinsérer les Universités dans Lille.

Lorsque est apparu le projet de construction de la Cité scientifique, faute de posséder sur Lille la superficie nécessaire, 115 ha au départ, c'est à l'extérieur que l'emplacement fut recherché, et le Conseil Municipal, amené à se prononcer, a donné un avis favorable, bien à regret, et n'a pu qu'émettre un souhait, à l'époque, celui par lequel la Cité s'appellerait : Cité scientifique de Lille.

Par la suite vous savez que l'implantation d'autres Facultés et Instituts de Recherche a été décidée dans le même secteur.

— Quatrième argument : la recherche d'un équilibre avec les grandes villes européennes ayant rang de capitales régionales.

Lille passerait, si la fusion se faisait, de 2.150 ha à 6.268 (Marseille : 23.000) et de 198.000 à 288.000 habitants.

Elle serait alors une ville de forme ellipsoïdale, à deux foyers, dans un tissu urbain continu :

— à l'ouest : la vieille ville historique qui est le cœur de la cité, le centre commercial traditionnel, les grandes administrations, le centre directionnel d'affaires ;

— à l'est : (LILLE-Est, et ce n'est pas nous qui avons donné ce nom) le centre intellectuel des Facultés et Instituts de Recherche, le centre commercial secondaire, le centre des loisirs.

Voici quatre arguments : il y en avait d'autres, mais je n'ai retenu que ces quatre-là.

Je note dans le rapport que vous avez sur vos tables les extraits des déclarations de Mesdames et Messieurs les adjoints et de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je ne les reprends pas (M^e ROMBAUT, M. ALLARD, M. DASSONVILLE, M^{lle} BOUCHEZ, M^{me} CACHEUX, et moi-même alors 1^{er} Adjoint).

Voici la résolution qui a été adoptée à l'unanimité en 1972 :

« Après avoir entendu le rapport de M. le Maire mettant en évidence l'intérêt d'une fusion de communes susceptible d'être réalisée dans le cadre de la procédure démocratique de regroupement volontaire établie par la loi du 16 juillet 1971,

Le Conseil Municipal de Lille adhère à l'idée de fusion de communes qui recevrait l'accord des Conseils Municipaux de Ronchin, Lezennes, Hellemmes-Lille, Mons-en-Barœul et Villeneuve-d'Ascq, et donne mandat à M. le Maire de poursuivre les démarches nécessaires en vue d'aboutir à cette fusion ».

Quel fut l'accueil réservé à la proposition lilloise ?

Dans l'opinion l'accueil est élogieux, nous avons toutes les coupures de Presse de l'époque, nous n'avons pas oublié ce qui a été écrit alors par les uns et par les autres.

Au-delà des préoccupations de détail, la portée historique de la proposition est volontiers reconnue :

- elle est de bon sens,
- elle répond aux exigences de la maîtrise du devenir de l'agglomération,
- elle est à l'heure de l'avenir et de l'histoire.

C'est une ambition raisonnable, de celles qui finissent par l'emporter.

Certes, le moment choisi n'est peut-être pas le meilleur possible : les élections viennent d'avoir lieu entraînant des évolutions dans la composition des Conseils qui se montrent alors peu disposés à de nouveaux changements et refusent les propositions lilloises.

J'ajoute également que la loi du 16 juillet 1971 est alors perçue différemment qu'elle ne l'est aujourd'hui car elle est surtout connue pour ses dispositions autoritaires qui permettent aux Préfets de contraindre les Conseils Municipaux. Tout naturellement dans le débat national on ne voit, à ce moment-là, que ces dispositions qui sont temporaires puisque ensuite, donc maintenant, c'est en pleine indépendance que doivent se déterminer les Conseils Municipaux.

Bref, cette question, de portée historique, n'a pas abouti sur le champ mais elle reste posée. La résolution du Conseil Municipal de 1972 a été adoptée, elle reste, par conséquent, ouverte.

Comme le souligne le contrat lillois, qui est notre engagement devant les électeurs, « notre ambition pour Lille (en 1972 et maintenant) est de réaliser l'agrandissement progressif de Lille ». C'est pourquoi je vous ai appelés à débattre à nouveau aujourd'hui de cette question.

L'agrandissement de Lille n'est pas une nouveauté ou un hochet que nous brandirions aujourd'hui pour retenir l'attention : c'est le mouvement perpétuel d'une ville.

Les villes, poussées par un mouvement historique, ne cessent pas de grandir, ou alors elles se fossilisent d'une certaine façon.

J'ai repris dans le document que vous avez sur vos tables tout le développement de notre ville, je passe le développement au Moyen Age, au XII^e siècle, au XIV^e siècle, au XVII^e siècle, j'en arrive tout de suite au XIX^e siècle.

Pour tous ceux qui voudront ouvrir les pages des décisions qui ont été prises à l'époque, voilà un siècle de décisions qui ont amené Wazemmes, Esquermes, Moulins, Fives à devenir des parties vivantes de Lille.

On s'aperçoit que si cette décision d'agrandissement n'avait pas été prise c'est certainement le rayonnement et le développement de Lille qui en auraient pâti. On peut même dire que la ville de Lille ne serait sans doute pas devenue la capitale qu'elle est et n'aurait pas eu le rôle qu'elle a joué à l'issue de cette révolution industrielle et technique s'il n'y avait pas eu cette mesure touchant la vie quotidienne, c'est-à-dire l'agrandir pour tenir compte des évolutions et des nécessités.

C'est justement cet agrandissement qui a permis la réalisation dans la nouvelle ville (nous sommes au XIX^e siècle) d'un vaste programme de travaux d'urbanisme : on couvre des canaux malodorants, on creuse 50 km d'égouts, on construit 50 km de voies nouvelles, on installe l'adduction d'eau potable et l'éclairage public.

Puis la ville se met à bâtir. Chaque nouveau quartier est doté d'une école maternelle et d'une école primaire, c'est le début, ensuite cela s'est amplifié, bien sûr.

Elle fait édifier le Palais des Beaux-Arts pour y loger ses œuvres d'art. Pensez-vous qu'une ville qui soit restée restreinte, qui ne se soit pas donnée cette dimension, aurait pu construire ce Palais des Beaux-Arts, aurait pu penser agir en fonction de ces œuvres d'art ?

Elle prend en charge la plus grande partie des dépenses nécessaires à la construction des Facultés et des Instituts d'enseignement supérieur.

On mesure mieux aujourd'hui comment Lille eut été incapable d'assumer son rôle de capitale dans la période contemporaine si cette décision d'agrandir la ville n'avait pas été prise.

Il existe par conséquent, je souhaite que ceci soit entendu à l'extérieur car c'est une évidence qui est dans tous les manuels de géographie, de tous ceux qui étudient l'évolution des villes, il existe une relation entre l'agrandissement de la ville et l'idée que l'on se fait de son rayonnement et donc de sa prospérité. Ceux qui ont l'ambition de faire de grandes villes ont l'ambition de faire des villes prospères. Ceux qui, au contraire, ne veulent pas se préoccuper de ces problèmes, ou veulent y tourner le dos, portent nécessairement un coup à leur ville qu'ils veulent laisser contrainte dans un champ clos lorsque les évolutions économiques, sociales pèsent, et vous savez comment ! sur nos villes.

Refuser aujourd'hui de poursuivre ce mouvement serait en définitive manquer de confiance dans l'avenir de Lille et de la région, et faire peser sur notre ville un lourd handicap d'autant que la plupart des grandes villes de l'Europe ont agrandi leur superficie et leur population dans une période très récente.

Avant de prendre une plume, avant de s'exprimer à la radio ou à la télévision, j'engage tous ceux qui veulent porter une appréciation, ou un jugement, d'ouvrir les livres de ce qui se passe en Allemagne, en Italie, de ce qui se passe en Hollande, de ce qui se passe chez nous depuis plusieurs mois, en Belgique, partout les villes grandissent, partout la population augmente. Il y a quelques mois le débat a été tel qu'il a passé la frontière tous ceux qui ont des oreilles ont entendu à Lille le débat de nos amis belges autour justement de cet agrandissement aussi bien en superficie qu'en population.

La ville de Liège, pour ne prendre qu'un exemple, celle à laquelle nous sommes jumelés, va passer de 2.268 ha à 6.891 ha. Cela a été fait quelques mois avant une campagne électorale car en général, dans les pays démocratiques, quand on veut prendre de telles décisions, c'est justement quelques mois avant les campagnes électorales que l'on en parle pour en discuter avec les populations. C'est la campagne électorale qui est la sanction du débat démocratique.

Jé plains la perversion du raisonnement, de ceux qui le tiennent, de vouloir qu'un tel débat n'ait pas lieu et que de telles décisions soient prises lorsque les élections seront terminées.

2.268 hectares hier, et 6.891 hectares maintenant, une population qui va passer de 142.796 à 241.194 habitants. Si dans tous les pays d'Europe on prend ces décisions, c'est tout simplement parce que le phénomène urbain est un des plus forts de la société actuelle et qu'il faut, pour dominer l'urbanisme, nécessairement avoir de la surface.

Voilà pour l'histoire.

Prenons maintenant les données actuelles du dossier de l'agrandissement de Lille. Oh ! il y a bien des données, je ne vous en propose que quelques-unes et je crois que j'en ai retenu cinq.

Lille bouge, change, il n'y a pas un visiteur qui vienne voir le Maire ou vienne vous voir et qui justement ne parle du Lille qui se transforme, du Lille qui bouge, ce n'est pas nouveau, cela fait des années que cette ville bouge et change. Le rythme de son évolution, c'est vrai dans tous les pays hautement industrialisés, s'accroît de plus en plus. Il est très facile de pouvoir détacher au moins les cinq données fondamentales de cette accélération.

— **Première donnée** : le rôle du centre de Lille qui se renforce.

Naturellement Lille est la capitale, compte tenu de ce qu'elle était hier et surtout de ses fonctions d'aujourd'hui. Lille a besoin également d'un centre qui soit à la mesure d'une région de près de 4 millions d'habitants.

Elle est un centre, non pas d'une ville de presque 200.000 habitants, mais avec seulement 2.000 hectares, le noyau dur, central, d'une agglomération millionnaire ; c'est dire les actions de toute nature qui jouent sur ce centre.

Tout naturellement, le Conseil Municipal a pris les décisions pour élargir ce centre.

Place du Général-de-Gaulle, le centre traditionnel a été tiré sur l'Hôtel de Ville par une décision prise déjà il y a quelques années, avec cet Hôtel de Ville au milieu du quartier St-Sauveur. Décision plus récente prise par M. Augustin LAURENT, celle de la rénovation du quartier St-Sauveur, rénovation qui se termine et qui fait la jonction entre le centre traditionnel de la Place du Général-de-Gaulle et maintenant ce centre des gares et tout naturellement l'Hôtel de Ville.

Dès maintenant, ayant le sens (tout le monde pourrait l'avoir et on n'en manque pas) de ce que sera le Lille de l'an 2000, j'ai eu l'honneur de négocier avec M. Arthur NOTEBART, Président de la Communauté Urbaine de Lille, le départ de la S.N.C.F. de la gare St-Sauveur, où sur ces 17 hectares il est facile de voir l'urbanisme de demain, de cette fin de siècle, et de voir que le centre de Lille, si nous voulons être fidèles à la région, fidèles à hier, mais davantage encore à ce qu'on demande encore à Lille, ira de la place du Général-de-Gaulle, à l'Hôtel de Ville, ensuite à la gare St-Sauveur.

Qui ne voit pas que ce mouvement aura tendance, je ne dis pas à identifier le centre à toute la ville de Lille sur les 2.000 hectares, mais à devenir un centre de plus en plus important, et à détruire un équilibre fondamental que toute ville doit avoir entre son centre et les quartiers de peuplement ?

Est-ce que l'avenir de Lille c'est d'être la city ?

Est-ce que l'avenir de Lille c'est un Conseil Municipal qui règne sur des gens (là je force un peu bien sûr), sur une population qui vient le matin travailler pour repartir le soir ? (je caricature).

Chacun sent bien qu'attachés à Lille comme nous le sommes, nous souhaitons que Lille garde son âme, reste une ville avec un centre, sans doute répondant aux nécessités de l'évolution, mais aussi ait ses quartiers de peuplement, ait son mélange de milieux sociaux. Quand je dis cela, il est vrai que nous voulons garder nos quartiers populaires, comment ne les garderait-on pas dans une ville qui s'est illustrée sur ce plan-là et qui a sa place dans l'histoire.

A côté de cela, nous tenons, bien entendu, à garder les quartiers plus résidentiels : c'est cela une ville.

Par conséquent, première donnée, le sens élargi, nécessité d'agrandir la ville et en agrandissant la ville on retrouvera toujours la même relation entre le centre et l'ensemble de la ville. Si on n'agrandit pas, le centre, qu'on le veuille ou pas, pèsera de plus en plus sur la ville et détériorera quelque chose d'essentiel dans la ville c'est-à-dire une véritable ville, une authentique ville.

— Deuxième donnée : le dépeuplement de Lille.

Nous serions les responsables du dépeuplement de Lille, le Conseil Municipal ? Qui peut dire cela ? Il faut être resté au cours préparatoire pour sortir de telles énormités.

Le dépeuplement de Lille ? Il est le phénomène d'une société que beaucoup de ceux qui sont ici condamnent, il est une caractéristique essentielle, presque mathématique, de la pulsion et de la pression qui s'exercent à partir du coût du foncier des terrains, rejetant vers l'extérieur ceux qui sont les plus modestes, ou rejetant vers l'extérieur les classes moyennes qui veulent bâtir et ne le peuvent pas dans une ville.

La population de Lille qui s'élevait à 220.373 habitants en 1901 est passée à 194.948 en 1968 et à 177.218 en 1975.

Certes, il faut dire que sur le plan de ce dépeuplement il n'y a pas que les quartiers populaires qui se dépeuplent, il y a aussi les quartiers du centre, des commerces, du tertiaire qui s'installe, de tous ceux qui viennent travailler à Lille dans la journée et qui vont habiter à l'extérieur, le soir.

Les rénovations en cours au Vieux-Lille, à Wazemmes, et à Fives, dans leur première phase accentuent le dépeuplement mais ensuite avec les constructions qui sont en train de se faire d'ailleurs à Wazemmes, qui sont en train de se faire au Vieux-Lille, qui se feront à Fives, elles inverseront la tendance et ramèneront de la population.

Je le répète, ce dépeuplement est la logique de l'évolution de toutes les grandes villes confinées sur un territoire limité. Aucune n'échappe à cette loi de la société actuelle et il faut être sot pour ne pas le voir, ou alors accepter de dire n'importe quoi.

Tandis que Lille limitait sa perte de population à 9 % entre 1968 et 1975, Lyon accusait un recul de 13,5 % et Bordeaux de 16,5 %.

Par contre, les villes de superficie « ouverte » telles que Marseille (24.000 hectares) ; Toulouse (12.000 hectares) ; Strasbourg (7.800 hectares) ; Nice (7.200 hectares) ; Montpellier (5.500 hectares) ; Reims (4.700 hectares) stabilisaient ou augmentaient leur population, les mouvements de population s'y inscrivant à l'intérieur du territoire communal.

C'est-à-dire qu'il y a un phénomène de rejet du centre vers la périphérie, mais on reste sur le territoire communal. Lorsque le territoire communal est petit, on passe dans une commune voisine et il y a, par conséquent, un phénomène de dépeuplement.

Il est d'ailleurs significatif d'observer que le Grand Lille proposé par M. Augustin LAURENT serait la 6^e ville de France et aurait connu de 1968 à 1975 un accroissement démographique de l'ordre de celui de Marseille et Grenoble.

Vous voyez négativement et positivement l'argumentation, je crois qu'elle se tient dans la mesure où elle est vérifiée dans les deux sens.

Mais si nous restons sur nos 2.000 ha, si ce mouvement s'accroît, il est prévisible que sur deux décennies la composition sociologique de Lille sera altérée et que les fonctions vitales de Lille-Capitale seront entamées si un projet d'agrandissement ne vient pas briser le cercle désuet d'un territoire désormais trop restreint.

Je mets au défi quiconque ouvre ce dossier, et veut véritablement le prendre sérieusement, d'apporter un démenti à cette évolution qui est inscrite dans les faits.

— **Troisième donnée** : s'il y a ce phénomène de dépeuplement relatif, si le centre s'élargit, et, par conséquent, le nombre des Lillois, faites le calcul, si nous perdons des Lillois comme nous en avons perdu entre les deux derniers recensements, c'est un nombre de Lillois de plus en plus petit qui va supporter, car c'est une autre évolution, les équipements, non seulement de la ville, mais aussi municipaux, qui sont déjà les équipements municipaux du Grand Lille. Personne

ne peut arrêter ce mouvement, les équipements municipaux que nous avons, et c'est logique, sont les équipements d'une ville qui est déjà une grande ville.

Il est tout de même paradoxal d'observer qu'avec une tendance au dépaysement la plupart des équipements municipaux soient fréquentés par un nombre croissant d'habitants qui ne résident pas à Lille.

Peut-on apporter une solution à cette quadrature du cercle ?

- Bibliothèques municipales : 1 sur 3 de ceux qui les fréquentent sont des non-Lillois.
- Crèches (les crèches demandées, ou construites, ou qui sont en construction) : sur 271 lits 75 sont occupés par des non-Lillois.
- Les écoles.
- Laboratoire Municipal : pour 1 analyse faite pour Lille, 10 analyses pour l'extérieur.
- Conservatoire « national de Région », musique, art dramatique et danse : sur 1.123 élèves en 1975-1976, 770 non-Lillois et 353 Lillois.
- Ecole Régionale des Beaux-Arts de Lille : en 1975-1976 : 41 Lillois sur les 203 élèves à temps plein qu'on y compte, etc..., etc... On pourrait multiplier les exemples, vous connaissez bien la vie quotidienne de Lille, ce phénomène s'installe partout maintenant, il évolue, et il ira en s'amplifiant.

Mes chers Collègues, est-il imaginable d'enrayer cette évolution bien naturelle ? Est-il concevable d'établir des règles byzantines de compensation budgétaire ? les factures, combien coûte ceci, cela, et les envoyer à qui ? à l'Etat ? à la Région ? au Conseil Général ? aux maires des communes dont sont originaires ceux qui fréquentent nos écoles ? ceux qui fréquentent le Conservatoire ? Vous imaginez une séance du Conseil Municipal où nous serions au milieu des factures et du contentieux !

Il est évident que la seule solution naturelle et raisonnable est celle de l'agrandissement de Lille. A une communauté d'intérêts et de participation des citoyens doit correspondre une communauté de responsabilité et de décision, c'est-à-dire une vie municipale commune.

La démocratie ne se divise pas, on ne triche pas avec elle, dès qu'il y a quelque part une communauté de participation et une communauté d'intérêts, ceux qui sont des démocrates doivent en faire une communauté de responsabilité et de décision, c'est-à-dire élargir la vie municipale, agrandir Lille, et, par conséquent, faire une commune plus grande.

— **J'en arrive à ma quatrième donnée** : j'ai là de nombreux dossiers rassemblés, et il y en a bien d'autres, je pense que l'agrandissement de Lille est la solution raisonnable pour des dossiers en instance, auxquels on trouve des solutions, mais des solutions qui pourraient être mieux trouvées dans le cadre de l'agrandissement.

Je prends ces dossiers.

* Dossier des terrains de plus en plus rares à Lille pour la construction de logements sociaux, un dossier que vous connaissez bien.

Nous aurions pris, nous, Conseil Municipal, la décision de ne pas construire un seul logement social ici à Lille ? Personne n'attend cela de ce Conseil Municipal. Nous avons, par conséquent, construit des logements sociaux.

J'ai l'honneur de présider l'Office communautaire qui est l'Office de France qui a eu la plus grande progression sur le plan de la construction, il ne construit pas seulement à Lille mais dans un secteur de Lille bien plus large que Lille, là c'est un très très grand Lille. On construit des logements sociaux à Lille, on en construit même beaucoup.

Quelqu'un pense ici qu'on peut construire ces logements, selon les règles naturelles ? Non, non, impossible, le prix du terrain à Lille fait qu'immédiatement on est au-dessus des prix plafonds aboutissant au rejet du dossier par l'Équipement et la Préfecture.

Nous ne pouvons construire des logements sociaux que parce que la Municipalité sur son budget, achète les terrains, les remet à moitié prix, ou avec un bail emphytéotique, à l'Office communautaire d'H.L.M.

Il serait préférable d'avoir un terrain communal plus grand et de pouvoir tout naturellement construire des logements sociaux dans le cadre d'un urbanisme adapté à un territoire plus large, car dans ce phénomène de devoir apporter des subventions pour des logements sociaux, si on fait des logements sociaux on ne fait pas autre chose, le budget de la ville s'alourdit et un budget de la ville qui s'alourdit dans une ville qui se dépeuple et qui reste sur un petit territoire... Vous devinez les conséquences...

* Autre dossier : les Universités qui doivent réintégrer Lille.

J'entends des déclarations suivant lesquelles : « il ne faut pas faire de discrimination, il ne faut pas d'Universités sur des campus éloignés, il faut qu'elles soient dans le cadre d'une ville, au milieu de la vie, il ne doit pas y avoir de ségrégation des étudiants avec les autres populations ». Très bien, ces thèses rapportées par tous ceux qu'on entend sur ce plan-là sont celles de ce Conseil Municipal, l'agrandissement de Lille, les Universités dans Lille, reliées par le métro, quoi de plus naturel, quoi de plus conforme à la vie tout simplement ?

* Autre dossier, celui des espaces verts. Créer des espaces verts.

On a eu l'occasion de dire que, contrairement à une idée répandue (on a eu l'occasion de donner des informations sur ce plan, le Directeur Général des services techniques n'y manque pas non plus) la ville de Lille est très bien classée pour le pourcentage des espaces verts par rapport à son territoire. Le territoire est petit, les espaces verts sont en périphérie. On peut peut-être faire des espaces verts dans la ville. Le centre qui s'élargit, les espaces verts que l'on crée, la ville qui se dépeuple, mais alors où est Lille ? Lille s'envole.

Par conséquent, sur ce plan, les espaces verts c'est desserrer la ville, et desserrer la ville c'est nécessairement l'agrandir, personne ne va proposer de la desserrer sans l'agrandir !

* Autre dossier, celui de la Ville Nouvelle de Lille-Est. Lille-Est, ce n'est pas nous qui avons donné le titre à cet organe créé par l'Etat. Pourquoi créer Lille-Est ? J'entends encore le discours qu'on a tenu au moment de la création : de nouvelles villes se font, dans le Nord ce n'est pas une nouvelle ville qu'il faut créer, c'est à côté de Lille, la ville traditionnelle, un poumon, une ville nouvelle qui est Lille-Est. Tout le monde en a parlé ainsi pendant un certain nombre d'années.

Finalement, Lille-Est, avec sa structure communale (entre parenthèses fusionnée parce que là les associations ont eu lieu, limitées, mais tout de même) au-dessus l'EPALE, au-dessus la Communauté Urbaine, les citoyens : c'est la démocratie en cascade. C'est une situation tout à fait compréhensible, tout à fait acceptable lorsqu'on construit, lorsqu'on conçoit, mais dès que les habitants viennent pour y habiter, ils viennent de plus en plus nombreux dès qu'on va se trouver devant une ville qui va s'agrandir avec des citoyens qui vont vouloir animer les équipements, qui vont vouloir y participer, il faudra bien que le coût d'animation et de participation, le coût de fonctionnement de ces équipements, soient payés par quelqu'un. Là encore il faut agrandir Lille, il faut une grande ville pour en supporter le poids.

* Autre dossier, celui du métro dont l'utilisation sera un puissant facteur d'intégration communale. Le métro c'est la Communauté, c'est très bien, mais il sera naturellement un facteur puissant d'intégration communale, c'est encore un argument de plus.

Quand on remue un peu tous ces dossiers, ceux que je viens de remuer et bien d'autres, on aboutit inéluctablement à cette constatation : nécessité d'agrandir Lille.

D'ailleurs, le Président de la Communauté Urbaine, M. Arthur NOTEBART, devait le déclarer lors de la réunion d'arrondissement organisée par le Conseil Régional le 30 avril 1976, qui s'est tenue dans cet Hôtel de Ville.

— Enfin, dernière donnée, le rôle de la Communauté Urbaine.

Je pense que j'ai rêvé, je crois tout de même me souvenir que j'ai pu lire quelque part qu'un maire aurait dit : « la Communauté Urbaine c'est tout, c'est

notre grande capitale ». Mais, enfin, peut-on vraiment discuter en France sérieusement de la démocratie, la démocratie communale c'est nécessairement la démocratie au premier degré. Il serait tout à fait illusoire de parler de démocratie si on imaginait la construction des villes avec l'essentiel des décisions qui puissent se faire au deuxième degré, pourquoi pas au troisième ? et pourquoi pas au septième ? Ou alors la responsabilité, la participation des citoyens, la décentralisation, sont des mots ! Si on veut leur donner une réalité, il faut nécessairement une vie communale avec des représentants au premier degré ; d'ailleurs personne ne s'y trompe. Sur ce plan, M. Augustin LAURENT en avait une claire idée, et moi aussi.

Tout ce qui va mal dans la ville c'est le Maire, c'est le Conseil Municipal. Il faut dire aussi que tout ce qui va bien c'est également le Maire avec son Conseil Municipal, mais par un mouvement naturel de la population, le premier degré, les adjoints, les conseillers municipaux : c'est la vie, c'est l'organisation de la cellule de base.

Cela ne veut pas dire que la Communauté Urbaine, établissement public, n'ait pas un rôle à jouer, un très grand rôle, et elle a très bien joué ce rôle. Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'en féliciter le Président de la Communauté Urbaine, et les conseillers communautaires, mais c'est un rôle au niveau des infrastructures, des équipements, ce n'est pas un rôle au niveau de l'animation, au niveau de l'action humaine, sociale, et les villes ne peuvent pas uniquement se transformer en machines à équipements, c'est aussi des administrations où l'on gère, où on anime la vie quotidienne avec tout ce qu'elle comporte.

C'est pourquoi j'ai écrit ici : le devenir de la Métropole relève de deux entités administratives : la Communauté Urbaine et les communes, suivant un partage des compétences bien établi. La puissance de la Métropole est conditionnée par l'efficacité d'une Communauté Urbaine agissant au niveau de l'agglomération et par la vigueur de communes bien adaptées à leurs fonctions. Sur ce point, l'agrandissement de Lille en renforçant la commune de Lille renforcera la Communauté Urbaine tout entière.

D'ailleurs si ce mouvement-là prenait corps en ce qui concerne Lille, d'autres communes pourraient, elles aussi, s'agrandir, en s'associant, pour modifier progressivement le puzzle des 87 communes qui est actuellement un facteur excessif de dispersion.

Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on pourra porter remède à cette situation, mais progressivement, au moins devrait-on avoir la volonté de le faire, la volonté de s'engager dans cette voie.

Voilà en ce qui concerne les cinq données de ce dossier de l'agrandissement.

Je vais maintenant vous présenter le dernier volet de mon rapport :

NOTRE PROPOSITION

C'est d'abord notre engagement, l'agrandissement progressif de la ville.

Le Conseil Municipal de Lille l'a dit en février 1972, il n'y a pas à aller frapper aux portes en disant : réunissez-vous, prenez une nouvelle décision, etc..., la proposition est faite, elle reste ouverte, et, par conséquent, tous ceux qui veulent y répondre le feront.

Quels sont les **PRINCIPES ET OBJECTIFS** qui nous animent ?

Nous avons la volonté de servir une grande idée qui s'imposera à l'avenir, quoi qu'on fasse. Les grandes idées sont comme les courants d'air qui passent sous les portes. Partout personne ne peut se protéger contre ces grandes idées, et certainement pas en en ayant de petites ou de mesquines ! Les grandes idées, tôt ou tard, s'imposent parce qu'elles rassemblent, parce qu'elles mobilisent, et tout simplement parce qu'elles finissent par coller aux faits et que les faits sont têtus.

Nous ne sommes pas du tout pour la politique du tout ou rien. Les propositions faites par le Maire Honoraire visent un certain nombre de villes. Nous confirmons que le dossier des associations de communes reste ouvert avec les éléments supplémentaires apportés par les quatre années écoulées depuis 1972.

Le dossier n'a d'ailleurs pas beaucoup changé. Les évolutions se sont accentuées. Si nous sommes des scientifiques croyant à l'expérimentation on peut dire que, sur la base du rapport de M. Augustin LAURENT, en observant ce qui s'est passé durant ces quatre années, toutes les tendances qui étaient dans le rapport se trouvent confirmées et accentuées. Ce sont les mêmes observations qu'on peut faire à l'expérimentation, qui nous amènent, si l'on veut rester avec un esprit scientifique, à renouveler les mêmes propositions mises en application progressive avec ceux qui, avec nous, reconnaîtront leur bien-fondé et leur urgence. Nous pensons aussi, puisque la loi le permet, privilégier l'association à la fusion, l'association permettant de sauvegarder une identité communale indispensable.

Voilà pour les principes.

Pour les **VOIES ET MOYENS** il faut :

Utiliser la loi du 16 juillet 1971, faite pour tout le monde ; elle a permis depuis 670 associations concernant 1.679 communes. Nous ne sommes pas les seuls, tout d'un coup, à invoquer de tels problèmes !

On peut citer parmi les grandes villes qui ont procédé à des regroupements avec des communes voisines : Le Havre, Bordeaux, St-Etienne, Reims.

Dans le Nord ;

— Villeneuve-d'Ascq : fusion en février 1970 d'Annappes, d'Ascq et de Flers-lez-Lille.

— Dunkerque et Malo-les-Bains en décembre 1969.

Pour ceux qui aiment l'histoire locale et qui connaissent la coloration des gens, je les invite à examiner exactement qui était en cause et qui était en place à Dunkerque et à Malo-les-Bains. Ils y verront qu'en toutes circonstances les socialistes voient au-delà des préoccupations de second ordre, ils savent sur ce plan, chaque fois, s'identifier au devenir de leur ville et aux nécessités de la prospérité et de l'agrandissement de leur cité :

— Dunkerque, Petite-Synthe et Rosendaël en décembre 1971.

Les caractéristiques de l'association de plusieurs communes ?

Une note est jointe, on aura peut-être l'occasion de le préciser tout à l'heure, l'association permet d'avoir un Maire délégué, de garder le Bureau d'Aide Sociale, de garder une commission qui gère les affaires de la ville qui est associée.

Sur le plan de la fiscalité, cinq ans d'intégration progressive, des subventions de l'Etat, par conséquent des situations qui, sur ce plan, ne doivent absolument pas soulever ou justifier la moindre inquiétude.

Le détail est dans cette note, je ne vais pas la reprendre, tout à l'heure vous pourrez l'aborder dans la discussion, et, le cas échéant, j'y reviendrai.

Je veux terminer sur trois idées.

La première c'est que c'est un « **débat ouvert** ». Si on a une grande idée, si en plus on s'est engagé devant les électeurs pour la défendre, ce n'est pas nous qui essayons de limiter la discussion, bien au contraire.

Large discussion pour les élections municipales de 1971, large discussion lors de la réunion du Conseil Municipal de 1972, toute la Presse en a parlé, depuis trois mois, parfois même j'y ai été pour quelque chose, des idées ont été reprises dans la Presse, je la remercie, reprises à la radio, reprises à la télévision, etc.. Où que j'aille en France on me parle des problèmes d'association de Lille, ceci pour vous dire que c'est tout de même un large débat.

Si vraiment la ville est contre, les Lillois sont contre, les Hellemmois sont contre, si ailleurs on est contre, c'est tout un peuple qui aurait entouré cet Hôtel de Ville, et depuis longtemps !

Vous savez bien que les problèmes ne sont pas ainsi : ceux qui ont des idées raisonnables et discutent raisonnablement d'un dossier raisonnable sont au-dessus de quelque humeur, mécontentement, ou égoïsme, ils sont entendus, ou tout au moins ils ont une oreille d'abord bienveillante, ensuite, avec le temps, la conviction et après l'adhésion.

Ce débat que nous allons avoir, mes chers Collègues, nous souhaitons que le compte rendu de ce qui s'est dit, de ce que vous allez dire ensuite, nous puissions le diffuser. Les Lillois en prendront connaissance, verront les dossiers de leur ville, et jugeront sur pièces.

Nous souhaitons un « **débat franc** ». Le débat vient à son heure, dans la dernière partie du mandat municipal pour appliquer l'engagement pris avec la population de Lille dans le contrat lillois.

Il y a six ans que nous sommes porteurs de cette idée, nous l'avions bien avant, mais officiellement c'est notre engagement.

L'exigence supérieure de la démocratie est de poser ces problèmes avant les élections et non après. Ce serait une perversion du raisonnement quant à l'application des règles démocratiques que d'escamoter un débat pour apporter des solutions après les élections. Il est même incroyable qu'on puisse avancer de tels raisonnements !

La loi prévoit des procédures pour résoudre ces problèmes : ce n'est pas nous qui les avons inventées. Quand on a voté cette loi au Parlement, il y a eu ceux qui ont voté pour et ceux qui ont voté contre, mais c'est la loi ! Elle prévoit la décision des Conseils Municipaux, elle prévoit, le cas échéant, un référendum (oui, un référendum, nous sommes porteurs d'une grande idée, nous ne souhaitons que cela, pouvoir la défendre auprès de nos concitoyens) des élections, oui.

« **Pour l'avenir** », le Conseil Municipal de Lille fait une proposition qui s'inscrit dans l'évolution naturelle des villes et en particulier celle de Lille, qui répond, et je le dis en conscience, comme l'a dit en conscience le Maire de Lille en 1972, et comme certainement vous le pensez vous-mêmes en conscience, qui répond aux intérêts conjoints de Lille, de l'agglomération lilloise, de l'ensemble de la Métropole et de la Région du Nord/Pas-de-Calais qui a bien droit, pour son évolution, à une capitale, à une agglomération en ordre, une agglomération de tête.

C'est le propre des bonnes idées porteuses d'avenir de s'imposer avec le temps. Mais avec le temps, on ne s'impose pas obligatoirement dans la seconde, dans les quelques jours, les semaines ou les mois, il faut parfois des années car cette proposition du Conseil Municipal de Lille, évolutive dans son principe, est progressive dans son application.

Ceux qui ne veulent pas maintenant, peut-être voudront-ils plus tard, c'est leur problème, nous, nous pensons être porteurs d'une grande idée et porteurs d'avenir. En tous les cas, personne ne peut en douter, cette proposition est d'abord un acte de confiance dans Lille et dans la région mais surtout dans Lille et auprès de tous ceux qui, s'estimant Lillois, souhaitent partager un même destin communal.

(Applaudissements).

Mes Chers Collègues, la discussion est ouverte.

M. LE MAIRE — J'inscris ceux qui veulent prendre la parole.

(M. Augustin LAURENT, M^e ROMBAUT, M. CATESSON, le Dr MATRAU, M^{me} VANNEUFVILLE, MM. THIEFFRY, DASSONVILLE, M^{me} CACHEUX, M. BURIE, M. HUET).

Je vais donner la parole à M. THIEFFRY.

M. THIEFFRY — Monsieur le Maire, mes chers Collègues, un simple point d'actualité me semble aider notre réflexion sur ce sujet à l'ordre du jour.

J'ai été, en effet, au début de cette semaine, à Paris, au colloque organisé par M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce, sur l'avenir de l'automobile en France avec les incidences des options retenues sur l'urbanisme et l'organisation de la vie des citoyens.

Ce colloque était très officiel, organisé par M. d'ORNANO, présidé par M. GALLEY, il fut commenté par la Presse nationale, notamment le journal « Le Monde » de mercredi dernier.

Il y fut notamment confirmé, avec la présence active des hauts représentants de tous les constructeurs d'automobiles, que la France continuait de jouer le développement de l'industrie automobile, et notamment de la voiture particulière.

Devant les nuisances et les difficultés apportées par ce développement, notamment dans les centres urbains, il fut envisagé d'étendre les villes vers des banlieues de plus en plus lointaines acceptant de suivre la tendance de la maison individuelle.

Dans le même temps est reconnue la nécessité de faire vivre, d'animer et même de développer des villes-centres.

Les contradictions de ce système, au niveau de la qualité de la vie, à partir de l'augmentation des circulations, ont fait l'objet de recherche d'équilibre.

En effet, le transport en commun ne peut desservir valablement ces nébuleuses peu denses, et l'on s'oriente vers de larges voiries structurantes, alimentant des parkings dits de dissuasion, servant de rabattement à un système de transports collectifs.

Or (et voici où est mon propos actuel) on signale partout les difficultés auxquelles se heurtent les techniciens devant l'in vraisemblable tissu de communes de notre territoire.

Seul, un ensemble important, comportant un centre avec tous ses attributs, sa zone de chalandise approchée, ses quartiers d'habitation, ses zones, ses banlieues d'emploi et de stockage et ses terrains libres pour l'expansion, peut être administré avec cohérence par un responsable unique et élu, le Maire, qui a pouvoir de décision et vocation de contact avec les populations, seul le Maire

répond à cette nécessité. Il s'appuie sur la technique mais il la domine et la dépasse, car son premier souci c'est l'homme dont il a reçu mandat et avec lequel il lui est facile de dialoguer.

Nos voisins européens l'ont compris, ils ont agi en conséquence.

La France a compris également et manifestement le Gouvernement souhaite l'augmentation du nombre de communes qui fusionnent. Les Ministres le disent mais ils n'ont pas su, jusqu'ici, exposer franchement la question aux Français. Or, ce qui est grave c'est que les techniciens veulent tourner l'obstacle.

M. le Dr MAURY, Sénateur Maire du Mans, qui représentait M. GUICHARD, m'a dit qu'un texte serait déposé prochainement, retirant aux Maires le pouvoir de police et sans doute la signature des permis de construire.

Est-il souhaitable de voir des techniciens, ou des collectivités élues au deuxième degré, et, par conséquent, sans contact direct avec les populations, surtout irresponsables politiquement devant elles, est-il souhaitable de leur abandonner ce qui fait l'âme de la ville, ce qui façonne son avenir ?

C'est là la responsabilité aujourd'hui de ceux qui voient marcher le temps, évoluer les cités, et qui mesurent les exigences de la ville dans un proche avenir.

Notre offre de ce soir défend l'esprit et l'institution communale qui sont gravement menacés si on n'adapte pas les structures à la vie moderne.

M^{me} VANNEUFVILLE — Monsieur le Maire, vous avez commencé par montrer le contrat lillois, je l'ai en main, à la dernière page il est dit :

« Augustin LAURENT et son équipe d'hommes et de femmes solidaires, généreux et enthousiastes feront encore plus pour Lille.

Conservez ce contrat lillois ».

Pour assurer le contrat lillois, je crois qu'il faut le respecter dans toutes les mesures. Or, quant à l'engagement du contrat lillois, il a été piétiné il y a quelques mois en renvoyant deux adjoints Indépendants. C'est tout.

M. LE MAIRE — Sur l'agrandissement de la ville, vous n'avez rien à dire ?

M^{me} VANNEUFVILLE — Non.

M. LE MAIRE — Le Conseil Municipal en prend acte.

M. BURIE — Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voulais simplement attirer l'attention du Conseil Municipal sur la cohérence de notre action depuis 1971.

En 1972, M. Augustin LAURENT (j'ouvre ici une parenthèse), que certains décri-

vaient comme un vieillard chancelant, avec une vigueur extraordinaire, défendait ce grand dossier de l'agrandissement de Lille, prouvant à qui voulait l'entendre que la vivacité n'était pas une question d'âge mais une question de cœur et d'esprit.

Je voulais simplement dire qu'après 1972, notre volonté politique a voulu perpétuer, préparer finalement cet agrandissement de Lille, par les structures que nous avons mises en place, structures de concertation, structures d'animation, structures de décentralisation.

Cela a été la création des comités de quartier. Cela a été la création du Haut Comité à l'animation avec toutes ses commissions, et, en particulier, celle de « cadre de vie et quartier ». Cela a été l'instauration du G.E.D.A.L., ce groupement qui permet de recruter des animateurs urbains et des animateurs de quartier. Cela a été l'instauration des mairies annexes qui ont permis de rapprocher le pouvoir des citoyens. C'est la manifestation de cette volonté qui a été reprise à l'un des derniers Conseils, celle des Conseillers municipaux de quartier.

Bref, toutes ces structures, finalement, rapprochaient l'ensemble des citoyens de cette ville à l'élaboration des décisions, dans le juste équilibre à maintenir entre le pouvoir des élus et le pouvoir des citoyens.

Je pense que cette action s'inscrit dans cette volonté exprimée d'agrandissement de Lille, et répond, à ceux qui s'inquièteraient (légitimement d'ailleurs), de l'éloignement et de la centralisation excessive des décisions et du pouvoir, ici, dans ce Beffroi, répond, à mon avis, à leurs objections parce que nous avons préparé ces structures. Je dirai que les places sont libres, chacun peut déjà, dès maintenant, rentrer dans la grande concertation que nous avons et que nous menons depuis quelques années.

M. HUET — Mes chers Collègues, je crois que nous sommes sur une question excessivement importante, c'est pourquoi je ne voudrais pas sortir du sujet, tous les sujets prêtent à différentes interprétations, on peut toujours attacher une question à un sujet, mais je resterai strictement dans le sujet qui est celui de ce soir : le projet d'agrandissement de la ville de Lille.

Je pense qu'il faut sérier les questions.

Premier point, c'est une évidence (j'emploierai un mot qu'on utilise dans certaines Administrations), notre « assiette » est trop petite, autrement dit, nous sommes sur un territoire trop exigu, nous manquons de place et il est bien évident que, compte tenu même d'une population qui a légèrement diminué, le dernier recensement le prouve, nous avons besoin d'espace pour les différents points qui ont été évoqués, pour les services typiquement lillois que nous rendons à la population et aussi pour les services qu'une ville-centre doit rendre et doit avoir pour pouvoir rayonner sur les environs et remplir son rôle.

Ceci, à mon avis, est une évidence, c'est quelque chose d'indiscutable, vous avez très bien plaidé la chose, Monsieur le Maire, mais vous avez plaidé une cause

facile sur ce point, je crois que personne ne peut le contester. Lille devrait s'agrandir. Lille pouvait s'agrandir tous azimuts, si vous voulez.

Lorsqu'en 1972 notre Maire de l'époque, le Président Augustin LAURENT, a fait la proposition, il l'a faite pour certaines raisons. Quelles sont ces raisons ?

Ces raisons sont rappelées dans le texte qui nous est donné, on retrouve toujours cette exigüité, ce manque de terrain, etc... En regardant à la ronde, on s'aperçoit, j'allais presque dire à portée de la main, tout au moins pas trop loin, qu'il y a une commune très importante au point de vue espace, au point de vue territoire, avec une population qui n'est pas encore très dense, cette commune s'appelle Villeneuve-d'Ascq. Nous trouvons donc de ce côté du terrain, de l'espace, et, sagement, il fallait évidemment faire la liaison entre cette commune et Lille telle qu'elle est aujourd'hui.

C'est pourquoi dans le projet présenté en 1972, que nous reprenons aujourd'hui d'ailleurs, on a proposé les villes de Mons-en-Barœul, d'Hellemmes, de Lezennes, et de Ronchin.

Le tout était quelque chose de cohérent, le tout était quelque chose de logique, et, par surcroît, ce qui n'est pas déplaisant, je crois que cette proposition ne pouvait être taxée d'aucune arrière-pensée politique parce que, si je ne me trompe, l'aspect politique de la ville, telle qu'elle aurait été, n'aurait pas varié beaucoup de l'aspect de la ville telle qu'elle est actuellement.

C'était donc une proposition logique, parce qu'on trouvait des emplacements, on trouvait du terrain.

Puis, il y avait un côté à la fois sentimental et de prestige, le prestige n'est pas toujours négligeable, quand on a une ville importante comme la nôtre qui rayonne sur l'ensemble de la région, ce projet permettait aussi que l'Université (je dis l'Université parce que je suis encore d'une époque où on disait l'Université, disons les Facultés pour se mettre au goût du jour) revienne dans le giron de la ville de Lille.

Voilà donc un certain nombre de raisons qui ont été expliquées à l'époque, qui paraissent très valables, sensées, et qui auraient permis de faire une opération, je crois, bénéfique pour notre ville, ce à quoi nous devons nous attacher.

Cette proposition a été faite alors, mais il faut reconnaître qu'elle n'a pas reçu un accueil favorable de la part de ces différentes villes auxquelles on avait fait la proposition.

Je ne juge pas les réponses qui ont été faites, chaque Maire en son âme et conscience a donné sa réponse, toutes les réponses ont été négatives, les Maires avaient probablement d'excellentes raisons pour ne pas donner suite, nous n'avons pas, quant à nous, à juger, mais à nous occuper de notre action, à nous Lillois.

Toujours est-il que le dossier de ce qu'on a appelé la fusion a été refermé en 1972 et pour nous cela a été fait avec, je ne dirai pas amertume, mais un peu de déception, et aussi avec regret, parce que, ce que nous espérions pour la ville, pour les Lillois, nous ne l'avions pas obtenu.

Aujourd'hui, on nous repropose exactement la même chose. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'arguments supplémentaires pour cette fusion, je suis sûr qu'il n'y a pas, par contre, d'arguments qu'il faudrait retirer du dossier.

La fusion reste toujours valable, et, en ce qui me concerne, mon vœu le plus cher serait de voir les Maires, les Municipalités de ces différentes communes, de Mons, de Villeneuve-d'Ascq, d'Hellemmes, de Lezennes, de Ronchin, venir apporter une réponse positive qui nous permettrait d'obtenir en 1976 ce que nous n'avions pas obtenu en 1972.

C'est un vœu, c'est un souhait, c'est un désir, quelle est la réalité ?

Si on a lu les journaux de ce matin, on peut s'apercevoir qu'il n'y a pas, disons-le pour être très modeste, d'enthousiasme de la part des maires qu'on relance puisque cette opération que nous faisons aujourd'hui ce n'est jamais qu'une relance de ce qui avait été fait, de ce projet audacieux et judicieux lancé par le Maire de Lille de l'époque, le Président Augustin LAURENT, on peut dire qu'il n'y a pas une grande chaleur, on peut même dire, les journaux sont là, je ne vais pas les sortir, mais mon voisin et ami a le sien, vous pourrez le voir, on peut dire que, pratiquement, c'est une réponse à peu près négative et je crois qu'une fois de plus pour Mons, Villeneuve-d'Ascq, Lezennes et Ronchin nous n'aurons pas une réponse favorable.

Je le regrette, l'ensemble était quelque chose de cohérent, et nous ne pouvons espérer qu'une seule chose, avoir peut-être une réponse favorable de la ville d'Hellemmes.

Hellemmes est une ville que j'estime beaucoup, elle est administrée par un Maire que nous connaissons, puisque nous siégeons ensemble à la Communauté Urbaine de Lille, c'est un Maire respectable, mais il faut regarder les chiffres, il faut regarder les faits, Hellemmes est une ville qui a un territoire excessivement exigu, je vous prie de m'excuser je n'ai pas préparé un dossier, mais enfin voici : « superficie de la ville d'Hellemmes 330 ha ».

Cette réponse favorable ne nous apportera pas ce que nous recherchons, c'est-à-dire agrandir notre ville qui a besoin de s'agrandir, Lille est une ville un petit peu comme un enfant qui grandit et qui est dans un vêtement trop petit.

Alors qu'allons-nous avoir ? Nous allons avoir vraisemblablement une réponse favorable d'Hellemmes et il est fort probable que ce sera la seule chose. Vous me direz : c'est mieux que rien. Oui, mais enfin nous relançons, et je pense quand même qu'on pouvait s'attendre à un certain échec car il est peu probable que les Maires qui ont dit non à l'époque changent d'avis. On s'aperçoit que la plupart

n'ont pas changé d'avis, nous ne ferons donc cette fusion qu'avec la ville d'Hellemmes, qui ne nous apportera pas de territoire.

Je pense que si nous avons vraiment une grande ambition d'agrandir notre ville, je suis persuadé que c'est l'avis de tout le monde, nous nous rendons tous compte de ce manque de place, nous sommes gênés aux entournures, je pense qu'il faudrait peut-être ne pas se contenter de réponses négatives, ou d'une mini-fusion étant donné l'exiguïté du territoire, je crois que si nous nous contentons de fermer le dossier avec cette fusion très petite, nous n'aurons peut-être pas rempli toute la mission et tous les engagements que nous avons pris dans ce contrat lillois, dans ce programme qui a été présenté au public.

Alors que faire ?

Vous me direz on a fait cela, à l'époque on a bien fait, l'idée était bonne, je le répète, l'orientation de la fusion de ce côté-là me paraît quelque chose de judicieux, mais quand on n'obtient pas satisfaction d'un côté il faut chercher peut-être ailleurs. Chercher où ? Ce n'est pas moi qui vais vous donner une solution miracle. Je ne citerai aucun nom de ville, mais ne pouvons-nous pas chercher à nous agrandir, si les Maires le refusent, je le regrette, ce qui est leur droit le plus strict, ne pouvons-nous pas chercher à nous agrandir d'autre part ? et chercher à réaliser cet agrandissement qui me paraît essentiel ? C'est mon souhait.

D'autre part, la fusion avec la seule ville d'Hellemmes, je ne sais pas comment le processus s'est engagé car il faut quand même vous dire que le Conseil Municipal, tout au moins l'ensemble de tous les conseillers municipaux, ne s'était pas repenché sur ce dossier depuis le Conseil du 29 février 1972.

Je ne sais pas comment la relance de cette opération a été effectuée, les seules connaissances que j'ai sont celles qu'ont la population lilloise et les lecteurs de journaux, au départ on avait présenté la chose comme une fusion avec Hellemmes, aujourd'hui on relance cette grande fusion, cette fusion valable. Très bien. Je n'ai pas beaucoup d'espoir qu'elle réussisse.

N'aurait-on pas dû prendre des contacts, réfléchir à d'autres solutions dont nous avons besoin, parce que nous avons besoin de cet agrandissement.

Ne devrions-nous pas aller plus loin que ce que nous avons fait ?

Une idée qui était bonne à l'époque ne l'est peut-être plus aujourd'hui si on ne peut avoir le concours des gens auxquels on l'a demandé. Le redemander aux mêmes c'était un petit peu aller au-devant d'un nouvel échec, je le regrette.

Personnellement je souhaiterais, c'est une condition que je pose : si nous n'avons que la seule réponse d'Hellemmes (j'espère que l'ensemble répondra mais je n'y crois pas) je souhaiterais que nous fassions immédiatement un tour d'horizon pour voir, n'importe où, peu m'importe, quelles seraient les villes qui pourraient contribuer à cet agrandissement.

Vous ne pouvez pas forcer des villes à dire oui, c'est impossible. Nous sommes tous d'accord, vous ne pouvez pas prendre le Maire à la gorge et le forcer à dire oui.

D'autre part, vous êtes devant la nécessité, pour remplir ce contrat qu'on invoque, de trouver une solution ; celle qu'on avait proposée paraissait la meilleure, elle n'est pas réalisable, cherchons ailleurs !

Voilà ce que je voulais vous dire.

J'ajouterai enfin, pour être tout à fait complet, que la façon dont les choses ont été présentées en parlant d'abord d'une fusion avec Hellemmes, et après, lorsque nous arrivons ici, ce soir, parler de cette grande fusion, qui se tient, cela pourrait laisser entendre (rassurez-vous je ne vais pas faire de polémique, je n'aime pas la polémique d'abord, ensuite l'atmosphère n'y est pas ce soir, il fait trop chaud, dans 48 h je serai les pieds dans l'eau au bord du littoral, je suis serein) si nous faisons cette fusion avec Hellemmes seule, on pourrait nous dire à tort ou à raison, je laisse à chacun le soin de penser ce qu'il veut : on a « enrobé » pour employer une expression alimentaire, ou pharmaceutique, la fusion d'Hellemmes avec une grande fusion qui est une fusion valable pour faire passer « la petite pilule ».

Je ne le souhaite pas, mon propos est donc de vous demander d'avoir des ambitions plus grandes et de ne pas se contenter de cette mini-fusion qui, je le répète, n'apportera pas ce que tous, je crois, nous souhaitons : un espace suffisamment grand pour que notre ville et notre population puissent trouver l'emplacement qui leur convient dans l'intérêt de cette population.

M. LE MAIRE — Je vous remercie.

La parole est à Monsieur le Maire Honoraire, M. Augustin LAURENT.

M. Augustin LAURENT — Mes chers Collègues, le Groupe Socialiste m'a fait l'amitié de me demander de prendre la parole en son nom, ce soir.

Je remercie mes Collègues et je vais m'efforcer de remplir la mission qu'ils m'ont confiée. Toutefois, je leur demande de bien vouloir comprendre la part personnelle qui entrera dans les considérations que je me propose de développer.

La raison, chacun la comprend. On a suffisamment rappelé le rôle que j'ai joué personnellement, en tant que Maire, dans l'initiative que nous avons entreprise en 1972.

Il est bien évident que mon intervention sera différente de celle de M. le Maire dans l'appréciation des situations et même des motifs que nous invoquons en faveur d'une nouvelle tentative.

M. HUET s'est particulièrement attaché à ce que j'appellerai « l'affaire LILLE/HELLEMMES ».

Dans le déclenchement de tout ce bruit, je dirai même de ce tintamarre, autour de cette affaire, force est de reconnaître que le prurit électoral aigu dont souffre l'un de nos compatriotes qui a accès aux avenues du pouvoir, a une large responsabilité.

Regrettons en passant que cette célèbre personnalité en ait fait une mesquine querelle, et plus encore qu'il ait réussi à la faire passer à l'écran, et ce, dans une émission qui devait être consacrée uniquement aux problèmes de la Région avec un grand « R ».

Preuve de plus, mes chers Collègues, que les hommes du pouvoir disposent d'un privilège exorbitant dans l'utilisation de la « lucarne redoutable ».

Mais, pour ma part, je discerne dans ce tapage verbal un dessein je dirai plus sérieux, je crois qu'il s'agit plutôt d'un rideau de fumée tendant à brouiller les esprits et masquer ainsi le véritable problème : celui que nous avons inscrit dans notre programme en 1971 et appréhendé en février 1972, à savoir la mutation urbaine et administrative pour réaliser l'agrandissement de Lille en direction du Nord-Est.

C'est cela qui crée l'embarras, je le dis ici, dans les rangs de ceux qui rêvent de Beffroi. Ne nous y trompons pas, soyons au contraire assurés que nos adversaires ont parfaitement compris la signification des contacts-sondages car il n'y a pas eu de proposition officielle puisque nous sommes en train de délibérer pour donner à notre Maire le mandat de les engager.

Je dis que nos adversaires ont parfaitement compris la signification de ces contacts de notre Maire auprès de l'une des communes dont les représentants qualifiés n'écartaient pas a priori le principe d'un regroupement. C'est pour déformer, dénaturer cette démarche qu'ils ont déclenché cette polémique subalterne, persuadés qu'ils étaient que nous nous attachions à relancer notre grand projet de 1972.

Quatre ans ont passé ! Mes chers Collègues, vous êtes en possession de documents qui se rapportent à notre entreprise antérieure. Vous les avez lus et relus en prévision de cette réunion, et vous avez entendu le rapport introductif remarquable de M. le Maire.

Je pose alors la question, non pas seulement pour ici, mais pour l'extérieur : y a-t-il un seul point de l'exposé des motifs et de l'argumentation produite par nous qui se trouve aujourd'hui infirmé, rendu caduc, ou démenti par les faits ?

Autrement dit, la situation de Lille en 1976 du point de vue démographique, économique, social, contredit-elle notre analyse de 1972 ?

Voilà le problème et voilà qui devrait faire comprendre pourquoi nous reprenons notre démarche.

Les réponses à ces questions nous les trouvons aux meilleures sources de l'information : I.N.S.E.E., Chambre de Commerce, Tribunal de Commerce, etc..., et aussi dans l'observation attentive de la vie quotidienne municipale.

Au surplus, de nouveaux motifs de justification sont apparus et c'est ici que je justifie ce que tout à l'heure j'ai avancé, à savoir que je pourrais peut-être me distinguer un peu dans l'appréciation de la situation réelle fondamentale de Lille.

Je ne m'appesantirai pas sur le résultat du dernier recensement, il est suffisamment éloquent en soi, il est parlant par les chiffres qu'il a révélés. Disons les choses comme elles sont : l'amenuisement continue et s'accroît.

Pour renforcer encore notre dossier il nous faut prendre en compte quelques autres éléments chargés de sens.

Prenons par exemple le problème de l'EPALE. Qu'est-ce que l'EPALE ? C'est une initiative de l'Etat qui a créé un établissement public d'aménagement. De quoi ? De Lille-Est. Qu'est-ce que Lille-Est ? Pourquoi cette appellation ?

Nous sommes bien d'accord, je l'espère, pour considérer que la vie de l'EPALE n'est pas éternelle. Quel sera le nouveau statut qui interviendra ultérieurement ? Si Lille ne récupère pas l'Université, celle-ci s'appellera-t-elle encore l'Université de Lille s'il y a un nouveau statut que je ne peux pas actuellement prévoir ? Ou bien prendra-t-elle le nom d'Université de Villeneuve-d'Ascq ?

Vous sentez bien, mes chers Collègues, que je simplifie à dessein la formulation du problème pour mieux faire apparaître l'extraordinaire ambiguïté de cette situation.

Notons en passant que Lille-Est n'est pas plus éloignée du centre de Lille que ne le sont certains arrondissements de Marseille par rapport au centre de la cité phocéenne, je dis bien « arrondissements de Marseille », je ne dis pas « arrondissements des Bouches-du-Rhône », car à Marseille les secteurs sont des arrondissements.

Et puis, n'y a-t-il pas en vue le métro que je considère comme un catalyseur idéal ? A cette seconde je songe aux milliers d'étudiants que notre ville continue d'attirer malgré l'éloignement relatif et les difficultés de transports.

A cette démonstration et dans la préoccupation de convaincre que notre dossier est valable, et qu'il est véritablement indispensable de le faire aboutir un jour, j'ajoute la constatation que des établissements publics, ou semi-publics, encore actuellement sur le territoire lillois, installent à Lille-Est des services annexes.

L'Institut Pasteur a commencé, vous le savez, il y a quelques années par le CERTIA et par l'installation de laboratoires expérimentaux. L'Institut Pasteur, tout le monde le sait, est corseté dans les locaux exigus. S'il y avait un jour un transfert plus conséquent faudrait-il se résigner à ce que l'Institut Pasteur ne soit plus

de Lille ? Vous savez que cette noble institution est mondialement connue sous le nom d'Institut Pasteur de Lille, attribut considérable, non pas sentimental seulement, Monsieur HUET, mais du prestige de Lille.

Un autre exemple. Supposons, comme le bruit en a couru un certain temps, que la Foire Internationale qui attire ici chaque année par flots humains des centaines de milliers de personnes, invoque la nécessité impérieuse d'une extension de son impact ailleurs ? Accepterions-nous de gaieté de cœur que cette formidable manifestation commerciale ne soit plus la Foire Internationale de Lille ?

Je ne parlerai pas du Forum, je pense que c'est un autre problème, mais quand même j'en parlerai sous la forme interrogative car c'est important. Que devient le Forum par rapport à la vocation qui lui était assignée à l'origine ? Je serais curieux de savoir le nombre de Conseils d'Administration de sociétés dont le siège est toujours à Paris et dont on espérait le retour à Lille, considérés comme étant également des éléments de régénération de notre ville, venus s'installer dans ce « Centre directionnel d'affaires ».

Je ne suis pas renseigné là-dessus. Par ailleurs on sait que des services publics nationaux s'installent dans le Forum, ce qui ne me paraît pas être conforme aux mobiles de sa création.

Qu'en est-il des entreprises, grandes, moyennes et petites existant sur le territoire de Lille ?

Vous savez qu'un certain nombre, invoquant la nécessité de s'agrandir, sont allés dans les zones industrielles périphériques. Cette hémorragie de substance fondamentale, pour être lente, n'en est pas moins constante.

Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion, dans une réunion de commission à la Communauté Urbaine de Lille de mettre en garde mes collègues contre une initiative de la Chambre de Commerce qui envisageait, ni plus ni moins, de créer des mini-zones industrielles et qui prévoyait qu'une entreprise dans un lieu quelconque pouvait aller dans une autre commune, même si ce n'est pas la zone industrielle déjà établie et déjà connue.

C'est une incitation à une sorte de départ de certaines entreprises, étant donné qu'il y a quand même cet attrait des cinq années d'exonération de toute contribution lorsqu'on s'installe dans une zone industrielle, et si l'on en crée maintenant des minis je pose la question : où allons-nous dans cette voie ?

En contrepartie de cette fuite d'une matière fiscale importante, de ce que représentent des industries, des usines que nous n'avons plus, des entreprises grandes et moyennes qui sont déjà parties et que d'autres envisagent de suivre, en contrepartie avons-nous bénéficié d'installations industrielles modernes créant des emplois susceptibles de revigorer la vie économique de notre ville ?

Je suis en possession d'un document statistique portant sur les extensions et

implantations nouvelles d'industries depuis 1967, dans les deux départements Nord-Pas-de-Calais.

Dans le tableau, LILLE figure trois fois. La première pour l'installation d'une Banque américaine : 21 emplois — la seconde, pour une Caisse de retraites (groupe Malakoff) mais là nous partageons le gâteau avec VALENCIENNES pour 89 emplois et je ne connais pas la part de LILLE. Pour la troisième, il s'agit d'une chaudronnerie-robinetterie avec 671 emplois créés, mais là encore c'est en partage avec la commune d'ILLIES et j'ignore ce qui nous revient en propre ; je crains que notre part s'exprime davantage en emplois de bureau de la société.

Si vous le permettez, j'introduirai ici une petite digression pour rappeler un épisode de la campagne municipale de 1971. Mon concurrent d'alors, l'honorable M. ORTOLI, pour rendre crédible la « passion » qu'il affichait pour le Nord, faisait annoncer à grand bruit que grâce à lui, Ministre du Développement Industriel, on avait créé 60.000 emplois dans la région.

Au cours d'un débat contradictoire, j'ai contesté ces chiffres manifestement faux, ainsi que la méthode de l'amalgame des emplois négociés ou effectivement créés.

La vérité, je la possède seulement aujourd'hui, grâce à la statistique dont je vous parlais il y a un instant.

Il y a eu depuis 1967, 225 opérations d'extension ou d'implantation industrielles. En faisant le total des emplois existants en 1975 et celui des nouvelles créations, dans ces 225 entreprises, on aboutit au chiffre de 83.499 emplois. Seulement, il faut défalquer les 35.407 emplois qui existaient dans les industries qui ont procédé à leur expansion. Du reste, le document l'indique très clairement.

De sorte qu'il faut résumer ainsi le problème : 83.499 emplois, moins 35.407 existant avant l'extension, cela donne exactement 48.000 emplois réellement créés. La preuve est faite que j'avais raison d'affirmer que l'on nous trompait effrontément.

Peut-être me fera-t-on observer que dans mon raisonnement, jusqu'à présent, je n'ai pas encore fait état du rôle de la Communauté Urbaine, mais M. le Maire l'a traité, je vais pourtant, s'il me le permet, y revenir un peu.

Il est vrai que la Communauté Urbaine assume une part extrêmement importante des équipements de grande envergure et que ses réalisations concourent incontestablement à un développement économique qui couvre pratiquement l'arrondissement de Lille.

Lille est partie prenante à la manne des équipements, de ces équipements d'envergure dont on parlait, mais Lille est aussi partie payante par son apport financier important qui représente à lui seul 33 %, c'est-à-dire que nous figurons pour 1/5^e en fonction de notre démographie, et nous participons financièrement pour un tiers, ne l'oublions pas. Je ne parle pas des charges que supportent les

contribuables au titre de la participation aux dépenses de la Communauté, c'est notre apport direct dans les recettes directes de la Communauté 33 % ; avec Roubaix nous dépassons largement la moitié.

Ce que je voudrais essentiellement mettre en évidence à ce sujet, c'est que notre appartenance à la Communauté Urbaine ne supprime pas la spécificité de la situation de la Ville-Centre que nous sommes. Je m'explique.

A un moindre degré, toutes les villes centres de la Communauté Urbaine sont placées devant le même problème, je dis bien « à un moindre degré », car il n'y a pas de commune mesure entre ce que représente la situation de ville centre à Strasbourg, ou à Bordeaux, et ce que représente cette situation à Lille.

Il y a donc un problème des villes centres de communauté, il est bien connu dans les hautes sphères, mais il n'est pas pris en compte.

A cet égard, je rappellerai qu'en qualité de Président de la Communauté Urbaine, j'avais fait connaître et admettre cette particularité de la ville centre au Premier Ministre de l'époque, M. CHABAN-DELMAS. Celui-ci avait pris la décision de faire attribuer une dotation financière spéciale, elle nous a été versée une seule fois, alors que le Premier Ministre nous avait déclaré que cette dotation serait annuelle, et il était allé jusqu'à m'expliquer comment il envisagerait de créer le crédit nécessaire : il pensait à un prélèvement de 1 % sur le V.R.T.S. Cette aide a disparu avec celui qui l'avait conçue, mais la nécessité reste.

Je ne vais pas entreprendre d'expliquer ce que représente la notion d'une ville centre à l'intérieur de la Communauté, tout le monde sait ce que cela veut dire. Malgré son appartenance à une Communauté, cette ville centre conserve tout un patrimoine qui représente son standing, son poids, son prestige. Dès lors, ce sont tous les équipements que vous connaissez, dont on a dit tout à l'heure ce que cela représentait comme charges pour la ville.

Nos vues, dans ce débat, ne sont pas pessimistes, elles sont tout simplement réalistes. Nous ne serions pas à la hauteur de notre mission dans une telle conjoncture si nous pratiquions la politique de l'autruche.

C'est donc par une prise de conscience des réalités que nous sommes amenés à redire tout haut que les données du problème lillois de 1976 confirment, je dis bien « confirment », les signes de stagnation et d'affaiblissement du potentiel vital de Lille relevés en 1972.

C'est parce que les administrateurs que nous sommes sont conscients de cet état de fait que la Municipalité, sous l'impulsion ardente de son Maire, M. Pierre MAUROY, multiplie et accroît ses efforts dans tous les domaines, notamment sur les plans culturel, sportif et animation, pour que la ville bouge, s'anime et maintienne sa réputation de grande ville accueillante et vivante.

M. le Maire a parlé là-dessus dans des conditions beaucoup plus pertinentes

que je ne saurais le faire. Mais tous ces efforts pour maintenir à bout de bras le standing de Lille sont naturellement entrepris par le moyen du budget municipal, un budget dont tout le monde connaît les limites, même celles d'une politique d'emprunts.

Comme l'a si souvent répété notre collègue FRISON, les impôts locaux sont en grande partie des impôts de répartition qui pèsent sur les contribuables de toutes catégories. Impossible d'appliquer la fameuse revendication « faire payer les riches ».

Si ces impôts locaux devenaient trop lourds, au lieu d'attirer, nous risquerions de faire fuir. Je ne dis pas qu'il faille attribuer la diminution de notre population à cette seule considération de la lourdeur de notre fiscalité communale, mais il y a de cela.

Mes Chers Collègues, à l'encontre de notre projet, certains ont parlé d'esprit de conquête, d'impérialisme lillois, laissons-là ces propos inconsidérés. Notre pétition serait dérisoire si elle procédait de je ne sais quel chauvinisme. Heureusement tous les gens de bonne foi conviendront qu'elle se situe au niveau le plus élevé de l'intérêt général, non seulement d'une ville, mais de toute une agglomération.

Elle est l'expression d'une volonté farouche de ceux qui ont la responsabilité de préserver et d'assurer le devenir de la cité. Elle est le reflet de l'image que nous nous faisons de Lille. Cette ville, nous la voyons comme une conjonction heureuse de l'histoire et de la géographie. Qu'on le veuille ou non, elle est la seule grande ville française des départements situés au Nord de Paris en direction des frontières belge et luxembourgeoise, qui peut légitimement prétendre au rôle de ville-carrefour du Nord-Ouest européen.

Il faut donc que tous les moyens et attributs nécessaires à l'accomplissement de ce rôle historique soient accrus, c'est l'objet de notre démarche.

Monsieur HUET, je ne crois pas qu'il faille déjà poser la question de ce que feront ou ne feront pas, ou de ce que diront ou ne diront pas certains représentants communaux. En dépit des apparences que créent justement les réactions sommaires et hâtives, trop hâtives à mon gré, de certaines personnalités, nous voulons croire que les habitants de la banlieue concernée ne sont pas insensibles à l'enjeu considérable que représente le problème lillois tel qu'il a été présenté ce soir : une ville ligotée dans l'exiguïté d'une superficie de village, privée d'une grande partie de ses principales entreprises industrielles, menacée dans son commerce traditionnel lui-même concurrencé par les hypermarchés périphériques, alors qu'elle supporte seule l'accroissement des charges inhérentes à sa fonction de chef-lieu.

Comme l'ensemble de nos concitoyens, les habitants de la région, de l'agglomération, et même au-delà, ne conçoivent pas la vitalité et la prospérité d'une agglomération dont la capitale de régression en régression, perdrait de son prestige, de sa force d'attraction et de rayonnement.

Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé, je vous remercie de l'attention que vous m'avez apportée.

(Applaudissements).

En conclusion de mon intervention, vous me permettrez de vous soumettre un texte de résolution qui sanctionnera les discussions qui ont déjà eu lieu et qui continueront, et je le déposerai sur le bureau après en avoir donné lecture ; le voici :

« Le Conseil Municipal de Lille s'associe pleinement aux paroles prononcées par son Maire, M. Pierre MAUROY, lors du récent débat télévisé en ce qui concerne le problème de l'agrandissement de Lille.

Se référant aux données actuelles sur la situation de Lille au point de vue démographique et socio-économique,

Le Conseil Municipal constate que la motivation de sa démarche de février 1972, tendant à la fusion de Lille avec des communes du Nord-Est, se trouve incontestablement confirmée et renforce sa volonté de tout mettre en œuvre pour la réalisation de cette grande réforme urbaine et administrative de l'agglomération.

Le fait que sa tentative de février 1972 n'ait pas été prise en considération à cette époque ne dispensait pas l'administration municipale de Lille de persévérer dans la voie qu'elle avait tracée.

C'est en ce sens que le Conseil Municipal approuve M. le Maire d'avoir engagé des pourparlers avec une commune dont les représentants qualifiés n'écartaient pas, a priori, le principe de regroupement par voie d'association.

Il lui renouvelle le mandat de prendre tous contacts nécessaires, conscient qu'il est que ce problème pose l'alternative du déclin ou du développement futur de la ville de Lille et conditionne la prospérité de l'agglomération. »

(Applaudissements).

M. LE MAIRE — Je vous remercie de ce brillant et convaincant exposé qui, je crois, a vraiment mis à sa dimension le problème dont nous débattons ce soir.

Un texte est maintenant déposé, on va vous le distribuer et continuer la discussion.

Madame CACHEUX, vous avez la parole.

M^{me} CACHEUX — Monsieur le Maire, mes chers Collègues, après l'ardent plaidoyer d'Augustin LAURENT, mon propos sera beaucoup plus modeste et beaucoup plus bref.

Tout d'abord, je voudrais faire une remarque à notre collègue Jean HUET qui dit : « nous avons une stratégie, nous y souscrivons tous, la tactique s'avère un peu difficile et plus lente que nous ne le désirions, alors changeons de tactique,

si les communes que nous avons sollicitées ne répondent pas à notre appel eh bien ! prenons une stratégie tous azimuts ». Cela ne correspond plus à notre but qui est de récupérer les Facultés.

Je ne pense pas que nous soyons à la recherche du qualificatif d'impérialisme pour pratiquer une mesure d'encerclement, pour prendre les Facultés par derrière si nous ne pouvons pas les avoir directement. Je pense donc qu'il faut se contenter de la politique des petits pas si nous ne pouvons pas aller plus vite, mais garder notre stratégie et appliquer une tactique correspondant à notre stratégie.

L'autre point qui avait justifié ma demande de parole était un point peut-être plus subjectif, l'aspect humain de ce que nous projetons.

Au hasard de mes lectures, j'avais relevé une phrase de Platon qui disait : « ce ne sont pas les murs qui font la ville, ce sont les hommes ».

On ne peut pas dire, je crois, que les habitants ont déserté Lille, ils en ont naturellement repoussé les limites.

Vous faisiez vous-même, Monsieur le Maire, écho au fait que nos équipements étaient très utilisés par des non-Lillois, c'est donc qu'ils les considèrent comme les leurs.

Quand on se promène en France, quand on se promène à l'extérieur de Lille, quand on est en vacances, quand on travaille à l'extérieur de Lille, et qu'on rencontre n'importe où en France des Lillois, mais aussi des Monsois, des Hellemmois, que disent-ils ? « nous sommes de Lille », ils ne disent pas : « nous sommes d'Hellemmes ou de Mons », ils disent : « nous sommes de Lille », c'est-à-dire qu'en fait Lille n'est plus dans Lille. C'est le problème auquel, nous, élus, nous devons faire face, régler les problèmes urbains dans des limites très étroites alors que les mentalités considèrent déjà Lille comme une vaste entité.

C'est pourquoi je pense que nos propositions sont très réalistes et que nous ne faisons qu'essayer d'inscrire dans une réalité administrative ce qui est déjà une réalité humaine.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE — Je vous remercie. C'est une excellente intervention.

M. CATESSON — Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'ai l'impression qu'aujourd'hui nous vivons une heure que l'histoire marquera demain.

Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, que les faits avaient la tête dure, eh bien ! il faut que parfois les hommes politiques aient également la tête dure.

1971 : nous avons rédigé ensemble ce contrat.

1972 : M. Augustin LAURENT, Maire, a essayé de le mettre en application.

1976 : inlassablement, sur le métier, nous remettons notre ouvrage.

Oui, il faut savoir quelquefois aller au-devant des faits, et déjà en 1970, les Radicaux, dans leur manifeste municipal, disaient :

« Un principe à nos yeux est sacré, la commune doit être le visage humain des institutions publiques ».

Vous me permettez, Monsieur le Maire, d'exprimer aujourd'hui tout ce qu'il faut envisager sous l'angle humain de ce que seront demain les conséquences de notre projet ; sous l'angle économique, ensuite, je voudrais le considérer avec vous, et sous l'angle politique en dernier.

Je crois, et nous, les Radicaux, le croyons fermement, que si l'homme d'aujourd'hui n'est plus véritablement heureux dans la cité c'est parce qu'il est confronté chaque jour avec des dimensions qui le dépassent :

— Dimensions de son logement, tours infernales de plus en plus hautes, vous l'avez dit les uns et les autres, politique foncière aberrante ;

— Dimensions des entreprises dans lesquelles il travaille ;

— Dimensions des villes dans lesquelles il habite.

Vous le savez, Monsieur le Maire, vous comme moi allons chaque semaine à Paris, dans cette ville épouvantable à bien des égards. Chaque fois que nous y avons fini notre travail, notre mission, nous revenons très vite à Lille où, quant à moi, il fait bon vivre. Si nous revenons si vite, si nous quittons Paris si vite c'est parce que véritablement Paris est l'exemple de ce qu'un urbanisme aberrant a pu faire.

On a rejeté à la périphérie des villes tous ceux qui avaient ou plus de chance ou beaucoup moins de chance. Le peuplement aujourd'hui d'une ville, avec les banlieues telles qu'elles sont définies, c'est finalement ce qui est engendré par l'injustice.

L'important dans une ville, ce n'est pas sa dimension mais sa densité. Là où les gens ne se connaissent plus, là où ils ne parlent plus ensemble, là où ils n'ont plus les mêmes problèmes, ils ne se comprennent pas.

Là encore d'ailleurs, notre manifeste radical insistait sur la vie des quartiers en disant : « il faudrait que chaque Maire soit le visage humain de l'Administration et que, dans les grandes villes, il ait un homologue dans chacun des quartiers ».

Nous avons mis cette théorie en application ici, à Lille, avec vous et avec M. Augustin LAURENT depuis bien longtemps.

On nous dit : « Lille a perdu ses habitants », je ne crois pas qu'il y ait lieu de

s'en trouver vexé. Mais il y a lieu de s'en trouver choqué car cette perte d'habitants témoigne de l'injustice sociale :

Ou bien ce sont ceux qui, n'ayant pas les moyens de continuer à habiter la ville et à s'y loger ont dû s'expatrier dans des banlieues plus modestes ;

Ou ce sont ceux qui, au contraire, ayant le moyen de rejoindre les paradis fiscaux qui sont autour de notre ville ont pu y déménager et en assumer les frais.

La diminution d'habitants à Lille n'est ni plus ni moins le résultat de l'injustice sociale que nous vivons.

J'ai écouté avec attention dimanche dernier, François MITTERAND qui nous disait : « ces grandes villes inhumaines que ce régime nous a faites, ces grandes villes où il y a des immeubles inhumains, ces grandes villes où les rues sont encombrées, surpeuplées d'automobiles bien davantage que de piétons, c'est cela le collectivisme ».

Vous le savez bien, mes chers Collègues, les radicaux n'ont pas la réputation, ni la spécialité, d'être des collectivistes, et pourtant ils pensent davantage à ce que doit être la vie de l'homme dans une ville.

Vous me permettrez de regretter que le terme « grand Lille » soit utilisé car nous ne cherchons pas à ce que Lille soit grand, nous cherchons à ce que Lille devienne un autre Lille, un Lille où on vive mieux. La dimension n'est pas à l'échelle de la surface, la dimension est à l'échelle de la qualité de la vie que nous voulons donner à ceux qui, demain, voudront vivre la même aventure que nous.

Vous le savez, l'homme vit mal parce qu'il a peur de la dimension, parce qu'il vit dans des grands espaces, dans des grands ensembles, dans des villes surpeuplées, dans des usines où il y a trop de monde. Il ne connaît même plus les autres. Il a peur aussi du temps qui court.

Prenons garde de ne pas transformer un « autre LILLE », car je préfère ce mot, en une ville telle que Paris aujourd'hui, où les gens passent des heures à se transporter de leur lieu de travail à leur lieu d'habitation. Je ne dis pas leur lieu de loisir car bien souvent ils n'ont plus le temps d'avoir ce loisir.

Je crois que c'est là où notre démarche devient intéressante car j'ai été assez choqué de voir dans la Presse un article qui nous disait : « il est facile d'être Girondin à Paris et Jacobin à Lille » ; nous sommes des Girondins, pourquoi ? Parce que nous voulons, là où ils sont, donner les responsabilités aux hommes là où ils vivent, là où ils connaissent des problèmes.

Alors si, dans notre projet, il y avait la moindre trace de velléité d'hégémonie, de velléité de pouvoir, de velléité de colonialisme, de je ne sais quelle barbarie de pouvoir qu'on pourrait nous imputer, s'il y avait cette moindre velléité, nous ne

voterions pas aujourd'hui avec vous. Mais nous savons qu'il n'en est rien. Nous ne sommes pas Jacobins.

Nous savons, en effet, que là où des villes viendront se joindre à nous, eh bien, non seulement Lille s'agrandira, mais elles aussi s'agrandiront.

Il me semble que nous pensons trop peu aux avantages que peuvent tirer les autres villes qui accepteront de partager notre destin. Il me semble que nous y pensons trop peu parce qu'il est difficile d'épouser une jeune fille quand elle trouve que le marié est trop grand, trop fort, trop brutal, un peu autoritaire ; c'est lui qui va faire la loi, et la mariée, dans ces cas-là, a tendance à préférer rester célibataire. Il faut savoir courtiser une jeune fille, et il faut savoir lui dire : nous ne sommes pas ce que vous croyez que nous sommes, nous voulons vivre avec vous une période que nous vivons, hommes politiques, non pas pour notre génération mais pour nos enfants et les enfants de nos enfants qui doivent vivre autrement.

M. THIEFFRY, tout à l'heure, nous expliquait la difficulté qu'il y a à faire des villes-centres fortes et de faire des villes étendues avec un flux automobile entre les deux.

Je demande que nous imaginions une autre forme de ville ;

Je demande que nous imaginions des bicyclettes si les transports en commun ne sont pas capables de réunir des quartiers avec des centres villes ;

Je demande que nous imaginions qu'on puisse marcher sans se faire écraser ;

Je demande qu'on imagine tout cela à nouveau, non pas dans une idée de dimension et de taille, mais dans l'idée d'un autre urbanisme. Je crois que pour faire un autre urbanisme il faut des complémentarités.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, nous n'avons pas les mêmes atouts les uns et les autres.

Nous, nous apportons dans la corbeille une histoire, c'est vrai, une tradition, une image de marque car, ainsi que le disait Denise CACHEUX, on est bien fier, quand on est à Hellemmes, de Lezennes, ou de Villeneuve-d'Ascq, de dire en vacances à Nice par exemple « moi je suis Lillois », et c'est bien vrai.

Alors cette fierté il faudrait qu'ils la partagent avec nous, nous leur disons : voilà ce que nous vous amenons, nous sommes riches, c'est vrai, nous sommes avec un budget équilibré, trop lourd pour certains de nos concitoyens, c'est vrai, mais nous vous apportons des éléments de tradition, des éléments de culture, des éléments de rayonnement. Vous, par contre, vous avez des choses qui nous manquent, vous, Villeneuve d'Ascq, vous avez les jeunes, vous, Lezennes, vous avez les espaces verts, vous avez la culture, vous Mons-en-Barœul, vous avez des logements mais vous n'avez pas assez de tertiaire, vous, Ronchin, etc...

Je crois qu'entre hommes de bonne volonté qui se mettent autour d'une table, qui savent expliquer en toute bonne foi, ce que chacun apporte pour un but commun, il n'y a là nul motif d'impérialisme, nul motif d'hégémonie, mais qu'au contraire c'est simplement la volonté de travailler ensemble.

Il faut que je parle maintenant de l'aspect économique des choses.

D'abord le rôle de l'Etat.

Le rôle de l'Etat c'est bien sûr d'abord de permettre, par paliers, pendant cinq ans, de servir d'amortisseur aux différends qui peuvent exister actuellement. C'est ce qui vous a permis de dire, à juste titre, Monsieur le Maire, qu'il n'y avait pas de gros problèmes à cet égard. Mais il y a autre chose : c'est que les subventions de l'Etat sont améliorées de 50 % pour les équipements qui se feront dans les villes les plus petites, et, par conséquent, là où des villes plus petites que Lille se joindront à nous, eh bien ! c'est là que nous ferons les nouveaux équipements, c'est là qu'il y aura raccourcissement du temps parce que la crèche sera sur place, parce que le terrain de sports sera sur place, parce que le gymnase sera sur place et que ce sera une autre forme de vie, parce que le temps se sera raccourci bien que les distances se soient allongées. Le temps subjectif ne sera plus le même.

C'est notre aspect interne. Il y a l'aspect extérieur : Lille vu par les autres. M. Augustin LAURENT l'a dit, il y a crise de l'emploi. Or l'emploi doit être demain du ressort primordial des élus locaux. Sachons attirer les entreprises, sachons dire aux autres communes : nous avons ceci, mais nous avons aussi cela, vous avez tel autre avantage, rayonnons davantage et ces entreprises viendront. Chacun de ceux qui se sentiraient Lillois demain avec nous en tirerait autant d'avantages que nous.

Autrement dit, « agrandir Lille » (je n'aime pas le terme), ou plutôt construire « un autre Lille », OUI.

Alors quand je vois des réactions que je regrette, qui ont été probablement hâtives, de Maires ou d'élus locaux (j'ai des articles de Presse sous les yeux) je ne parle même pas de ce qui est excessif dans les termes, j'aimerais que nous déployions tous nos efforts pour nous réunir autour d'une table et que nous leur disions : il ne s'agit pas de « la Russie vis-à-vis des états Baltes », de colonialisme, mais voyons simplement ce que nous avons et que vous n'avez pas, et ce que vous avez et que nous n'avons pas.

Quand je vois M. CAUDRON du parti socialiste parler d'absorption, je lui dis : mais il n'y a pas d'absorption, il y a une vie en commun, une vie solidaire, une vie fraternelle à vivre ensemble demain.

Quand je vois, par contre, M. RENAR dire : il est vrai que Villeneuve-d'Ascq peut être considéré comme un des pôles de l'agglomération, j'en suis content.

Quand je vois M. COURSIER de Lezennes dire : on est bien à Lezennes, je crois qu'il faut lui répondre : mais vous serez encore bien demain à Lezennes ;

nous n'allons pas polluer Lezennes, nous allons voir ensemble quel genre d'urbanisme complémentaire nous pourrions avoir ensemble.

Quand M. VERRUE, à Mons-en-Barœul, dit : il faut conserver une dimension humaine, mais enfin, c'est l'évidence, bravo M. VERRUE ! bien sûr que nous voulons conserver cette dimension humaine ! Mais par contre, là où je lui dis, comme vous Monsieur le Maire, vous n'avez rien compris, c'est quand il rétorque : nous sommes déjà dans une Communauté Urbaine.

Quand M. DESMARET dit : la capitale des Flandres c'est la Communauté Urbaine, il n'a pas compris que la commune c'est véritablement là où vit l'homme et non pas où vivent les briques ou les portes d'une ville.

Qu'est-ce que la Communauté ? C'est un établissement public d'ordre technique, possédant des techniciens et des fonctionnaires de grande valeur qui permettent à un ensemble urbain de réaliser les équipements lourds.

Mais tous les équipements humains, les écoles primaires, les crèches, les éléments de culture, les éléments de sport, tout ce qui a trait à la vie de l'homme de tous les jours, quelqu'un l'a dit avant moi, c'est vraiment notre travail. Où y a-t-il une âme dans un établissement public ? Je vous le demande.

Je crois, effectivement, que cette opération que nous demandons à nos partenaires d'envisager avec nous, devrait avoir pour but de donner à chacun un supplément d'âme.

Au point de vue politique (j'en ai presque terminé Monsieur le Maire), je vous l'ai dit, nous ne serons pas des Jacobins à Paris, des Girondins ici. Nous ne serons pas des autocrates, mais nous disons simplement à ces partenaires éventuels ce que disait La Rochefoucauld : « il faudrait une lucidité et un courage peu commun, lorsqu'on détient le pouvoir, pour proposer, sans contrainte extérieure, d'en abandonner une partie ».

Alors nous disons : un élu ce n'est pas une question de pouvoir, un élu c'est une question de service, c'est une question d'écoute des hommes, d'écoute des citoyens, vous pourrez continuer à être là où vous êtes à l'écoute de vos citoyens, dans vos comités de quartier, dans vos fonctions de Maires délégués, et là vous aurez le même rôle que vous aviez avant. Si le pouvoir pour vous est quelque chose de glorieux, qu'il faut absolument conserver, alors dites-nous NON ; mais faites savoir pourquoi aux populations qui habitent dans vos villes. Si, par contre, le pouvoir c'est simplement le service des hommes, alors venez avec nous et comme nous, que vous soyez de Fives, de Wazemmes, de Flers, d'Annappes, ou de Ronchin, ou de Lille centre, eh bien ! tous ensemble nous serons fiers, en dehors de Lille, de nous dire Lillois pour le plus grand bien d'un « autre Lille ».

M^e ROMBAUT — Messieurs les Maires, mes chers Collègues, un préambule d'abord, une parenthèse ; tout en remerciant M^{me} VANNEUFVILLE de son intervention non programmée en ma faveur, je pense pouvoir dire que l'incident auquel

elle fait allusion dépassait largement les enceintes de cet Hôtel de Ville et que dans une discussion aussi importante que celle de ce soir, il m'apparaît difficile d'interpréter cette intervention comme un argument pour ou contre l'agrandissement de notre ville.

Mes chers Collègues, le sujet est tellement important que j'ai parfaitement conscience que les quelques observations que je vais me permettre de faire au nom de la quasi-unanimité du groupe des Indépendants revêtent une solennité particulière car vous pensez bien que mes propos seront sujets à interprétation d'un côté comme de l'autre.

Bien simplement, me retournant vers mon collègue et ami Jean HUET, je lui ferai observer qu'à mon sens il a plaidé comme si une seule hypothèse devait se réaliser.

Nous voudrions, comme d'ailleurs cela s'est produit tout au long de cette séance, à l'image des idées fort intéressantes émises par les divers orateurs, par M. le Maire Honoraire et par M. le Maire régnant (Rires), élever ce débat. Et je lui dirai bien simplement que si par une hypothèse invraisemblable nous arrivions, avant les élections, à obtenir que le prochain scrutin se fasse sous le signe de la proportionnelle, ce que ici, dans cette enceinte, nous désirons tous, je me demande alors ce qui se passerait, car si chaque candidat, sur chaque liste, devait choisir les villes avec lesquelles il souhaiterait un agrandissement, nos 87 communes de la Communauté n'y suffiraient pas ! J'en arriverais, en ce cas à souhaiter les listes bloquées, grâce à Dieu je n'en suis pas encore là !

(Rires).

Ceci dit, mes chers Collègues, l'argumentation qui a été développée par M. Augustin LAURENT et par M. Pierre MAUROY, dont les grandes lignes d'ailleurs se trouvent consignées dans le dossier remarquable qui nous a été fourni, eh bien ! nous ne pouvons que l'approuver.

J'ajouterai simplement quelques observations.

J'ai retenu, à mon sens, que toute l'argumentation de 1972 se trouvait valorisée par les années qui ont passé, et tout à l'heure M. Augustin LAURENT vous l'a parfaitement souligné.

Nous serions d'une douteuse bonne foi si après ces cinq années écoulées, nous laissons croire que la ville de Lille, dans sa seule enceinte, peut subvenir sérieusement à ses besoins et surtout satisfaire ceux de ses administrés.

Nous constatons une chose, c'est que nous sommes la seule grande ville de France à ne pas nous être agrandie depuis 1858.

Nous avons subi la révolution industrielle au début du XIX^e siècle et nous voici à peu près à la fin du XX^e siècle sans que, pratiquement, la ville de Lille se soit

étendue. C'est à mon avis un argument excessivement important car une ville forme un tout, et lorsqu'on a parlé parfois de villes dortoirs autour de la banlieue de Lille, si nous n'arrivions pas à réussir ce grand projet de grand Lille, eh bien ! nous serions simplement une ville de commerçants. A quoi servirait le commerce, je vous le demande, s'il n'y avait pas des habitants pour y faire leurs dépenses ?

On connaît d'ailleurs chez les jeunes un certain goût de retour à la ville. Pourquoi, nous qui avons charge d'âmes, en particulier celle des jeunes, ne satisfèrions-nous pas cette essentielle aspiration ?

Un autre argument excessivement important, non seulement pour Lille, pour l'agglomération, mais aussi pour la nation, c'est le prestige de la ville, l'un de nos plus grands objectifs. On en a parlé tout à l'heure ; je crois qu'on n'a pas encore assez insisté.

Je suis frappé, comme tous mes collègues qui ont eu l'occasion, par délégation de M. le Maire, de recevoir des associations ou des congrès, et Dieu sait s'il y en a à Lille ! de la réflexion de la plupart des congressistes. J'ai reçu l'Association nationale des avocats, j'ai reçu les magistrats (c'était plutôt ma partie), tous ces gens étaient étonnés par l'extrême activité de la vie commerciale, estudiantine, industrielle, de celle de nos associations, et ils étaient aussi stupéfaits lorsque je leur disais que Lille n'avait que 200.000 habitants.

C'est une anomalie. C'est une anomalie qui se retrouve dans nos finances publiques ; on a parlé tout à l'heure des charges d'une ville centre, et l'on a eu raison. On n'a pas parlé de la charge des théâtres par exemple, domaine que je connaissais particulièrement. Or, les théâtres jouent pour une population qui dépasse de beaucoup les 200.000 habitants de la ville de Lille.

Nos Ecoles d'art, nos Musées, on pourrait citer bien des domaines où nos contribuables se trouvent pressurés en faveur des habitants hors la ville.

La Ville nouvelle, la Communauté Urbaine, on les a aussi citées. Moi qui suis Vice-Président de l'EPALE je me rends compte, à chaque Conseil d'Administration, des problèmes qui se posent dès maintenant et qui vont se poser dans l'avenir. N'oublions pas que la Ville Nouvelle est aussi un établissement public ; il n'y a pas de territorialité à Villeneuve-d'Ascq ; le jour où l'EPALE va disparaître il faudra bien remettre à la disposition d'une collectivité la Ville Nouvelle. C'est d'ailleurs un terme nouveau, comme on l'a dit, car à l'origine, c'était Lille-Est. Cela voulait bien dire que c'était la ville de Lille à l'Est de la ville, c'est évident.

Que va-t-il se passer le jour où l'EPALE va disparaître ? Actuellement les limites de la ville nouvelle dépassent Villeneuve-d'Ascq, car elle déborde sur Hellemmes, sur Lille, sur le Nord. En conséquence la question est posée, non seulement aux autorités locales, mais aux élus locaux, et au Gouvernement, de la même façon.

Nous proposons maintenant un moyen de résoudre ce problème avant qu'il ne devienne aigu, et il est aigu ne serait-ce que dans la préparation des budgets.

Un autre argument ; n'a pas été soulevé, bien souvent, à l'extérieur, les gens non informés disent : mais l'agrandissement de la ville profitera uniquement aux Lillois, autrement dit, dans un raisonnement un peu primaire : les dépenses extraordinaires d'une ville centre seront partagées par 300.000 ou 350.000 habitants, au lieu de l'être par 200.000.

C'est vrai peut-être dans un avenir immédiat, encore que la loi d'association nous permette d'échelonner sur cinq années les différences qui peuvent porter dans l'augmentation des centimes des villes qui seraient associées à la ville de Lille.

Mais s'il n'y a pas association, ces villes, et en particulier la Ville Nouvelle, n'auront pas à supporter les dépenses de fonctionnement, dépenses qui dépasseront les limites possibles des seuls contribuables de Villeneuve-d'Ascq.

Donc, à moyen terme, les impôts de Villeneuve-d'Ascq atteindront ou dépasseront certainement ceux qui sont à l'heure actuelle supportés avec beaucoup de peine par les Lillois.

J'ai fait l'apologie du rapport qui nous est présenté, j'y apporterai cependant une petite nuance.

Je pense que les arguments présentés en 1972 sont valables et plus valables en 1976 qu'en 1972. Je ne regrette qu'une chose qui ne change rien au fond du problème, c'est que ce projet n'ait pas été repris il y a deux ou trois ans, ou n'ait pas été au moins entretenu d'une façon officielle par de nouvelles discussions au sein du Conseil Municipal.

Puisque la question de la ville d'Hellemmes a été posée d'une façon malicieuse, ou intempestive, je ne qualifie pas la manière dont cela a été présenté par les uns ou les autres, de bonne foi ou de mauvaise foi, je pense que si, précisément, nous avons pu discuter de ce problème il y a deux ou trois ans, les susceptibilités n'auraient peut-être pas été exacerbées de la même façon.

Ce que je souhaite, c'est que ce grand projet aujourd'hui présenté objectivement, sans que les uns ou les autres nous puissions sérieusement croire à un quelconque impérialisme mais qui répond à une nécessité de l'histoire (l'extension des villes se fait d'ailleurs toujours vers l'Est, c'est une loi de la géographie et de la sociologie) soit étudié par les Conseils Municipaux avec tout le sérieux désirable.

Je suis persuadé que si les conseillers municipaux avaient le dossier que nous avons actuellement en main, avec aussi un dossier technique qui leur fasse toucher du doigt les répercussions, dans l'immédiat, à moyen terme, ou à long terme des résultats de cette association, ces communes, ou du moins certaines de ces communes accepteraient la proposition qu'en toute honnêteté nous leur faisons aujourd'hui.

Et alors, « scripta manent », je ne sais pas si cela a été fait avec quelque malice, je ne veux pas le croire, dans le rapport qui nous a été soumis, à la page 3, après l'argumentation de M. Augustin LAURENT, la première intervention qui est portée est précisément la mienne.

Je disais ceci :

« Je pense véritablement que cette idée lancée, non pas d'une façon abrupte (déjà à l'époque) comme on a pu l'écrire car elle ne date pas d'aujourd'hui, elle remonte à plus d'une année, et il fallait bien la lancer, permettra à ceux qui ont voté pour nous, mais aussi aux habitants d'Hellemmes, de Ronchin, de Mons-en-Barœul, de Villeneuve-d'Ascq, de Lezennes, de comprendre que leur propre intérêt s'élevant au-dessus de considérations peut-être un peu trop personnelles, celui de notre métropole exigeait que nous ayons une ville centre aux dimensions, comme vous le dites, de grandes villes de France et des grandes capitales européennes. Par conséquent, je suis tout à fait partisan du projet que vous nous présentez aujourd'hui ».

Ce n'est pas parce qu'il y a cinq ans que ces propos ont été tenus par moi que je changerai, pour des motifs qui ne sont d'ailleurs pas les miens, une attitude que je considérais bonne à l'époque et qui se trouve aujourd'hui que le temps a passé, confirmée dans sa justesse.

On a parlé tout à l'heure de l'Université, je suis bien persuadé que lorsque M. le Doyen DEBEYRE a conçu le projet de l'Université à Villeneuve-d'Ascq, il n'a jamais pensé un instant que son œuvre porterait le nom de Villeneuve-d'Ascq.

Tout à l'heure, Denise CACHEUX nous disait que lorsque nous étions en vacances, ou à l'extérieur, les habitants de Lomme, de Loos, d'Haubourdin qui se retrouvaient, parlaient de Lille, ne croyez-vous pas que les étrangers à la ville de Lille parlent de l'Université de Lille, de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, et ne parleront jamais de l'Université de Villeneuve-d'Ascq ?

Je pense que l'extension de la ville de Lille est une loi inéluctable.

Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ; je pense malgré tout, que si aujourd'hui nous pouvons, les uns et les autres, être l'objet de critiques, car évidemment certains disent qu'il s'agit d'une manœuvre électorale, il faut situer ce débat, comme l'ont fait la plupart des orateurs, bien au-dessus de ces propos.

« Si tu n'es pas d'accord avec moi tu m'enrichis » disait un jour Elder CAMARA, je crois que si ce projet est discuté par des hommes de bonne foi, à quelque parti qu'ils appartiennent, au sein de leurs Conseils Municipaux respectifs, nous devons parvenir à triompher.

Monsieur le Maire, vous avez plaidé admirablement, je ne veux pas minimiser votre talent, mais comme le disait tout à l'heure mon ami Jean HUET, vous aviez

quand même à plaider un bon procès. Mais, par déformation professionnelle, je puis aussi ajouter que le talent d'un avocat consiste non pas tellement à gagner un mauvais procès, mais à ne pas perdre un bon.

C'est le souhait, aujourd'hui, que je formule en terminant, je crois que nos administrés qui ont contracté avec nous la convention signée sous forme de contrat lillois, seraient terriblement déçus si nous ne tentions, de toutes les façons possibles, de réaliser ce qu'à l'époque nous avons promis.

Je pense aussi que la sagesse des Maires et des Conseils Municipaux auxquels nous faisons appel devrait permettre de répondre à ce vœu car il est inéluctable qu'une ville centre d'une Métropole d'équilibre aussi importante que celle constituée par la Communauté Urbaine de Lille, qui représente 1 million d'habitants, là où résident les services tertiaires et les services importants qui appartiennent à toute une population, obtienne les moyens nécessaires à ses projets, projets d'ailleurs qui répondent à une fonction qui n'est pas seulement celle de la ville de Lille, mais celle de toute l'agglomération, et même non seulement de la Communauté Urbaine mais de toute une Région.

Quand vous parlez de la Région de Lille ! eh bien ! ce n'est pas seulement de Lille dont on parle, c'est de l'agglomération, c'est de la Communauté Urbaine, c'est du million d'habitants.

Comment voulez-vous que nous répondions à ces vœux, à ces besoins qui tous les jours nous sont exprimés, si nous restons enfermés dans nos fortifications agrandies légèrement au XIX^e siècle, et avec les moyens du bord qui, pour l'instant, sont certainement insuffisants ?

Je pense, et je terminerai mon propos là-dessus, que c'est un vœu qu'à l'unanimité nous devons formuler aujourd'hui en souhaitant qu'une étude approfondie en soit faite par les différents Conseils Municipaux.

Si notre appel ne devait pas être entendu, un fait nouveau évidemment se produirait, mais là, personne ne peut dire ce qui peut se passer. Je souhaite, pour ma part, qu'une seule ville ne soit pas ouverte à nos idées ; car elles conditionnent l'avenir de la ville de Lille, de l'agglomération lilloise, de la Communauté Urbaine de Lille et de la Région.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE — Je vous remercie pour cette remarquable et vigoureuse intervention.

Je me permets de vous dire d'ailleurs que si vous êtes le premier dans l'exposé que j'ai fait tout à l'heure c'est tout simplement parce que vous vous êtes exprimé le premier lors de la réunion du Conseil Municipal de février 1972.

Monsieur DASSONVILLE, vous avez la parole.

M. DASSONVILLE — Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il est toujours un peu périlleux de s'exprimer derrière M^e ROMBAUT qui plaide si bien ses dossiers, surtout lorsqu'ils sont bons.

Le 29 février 1972, avec le Conseil Municipal unanime, j'ai dit un OUI enthousiaste à la proposition de M. Augustin LAURENT.

La situation n'a pas changé, la proposition reste la même et mes raisons de dire OUI n'ont fait bien sûr, qu'augmenter.

Actuellement, Monsieur le Maire, on vous taxe d'impérialisme, on avait fait la même chose à M. Augustin LAURENT en 1972 alors que notre Maire venait d'abandonner la présidence de la Communauté Urbaine, ce qui est sans doute une façon comme une autre de faire de l'impérialisme en cachant son double jeu, mais enfin là, bien sûr, on interprétait les choses telles qu'on les interprète actuellement !

Nous avons plaidé un dossier, nous l'avons perdu, mais nos difficultés restaient réelles.

Elles restaient réelles sur plusieurs points, et en particulier, tout de suite, nous nous trouvions confrontés, comme maintenant d'ailleurs, à un ensemble de terrains de jeux et de terrains de sports.

Il nous a fallu trouver des palliatifs, des solutions qui n'étaient pas sans intérêt, mais qui ne pouvaient pas satisfaire l'ensemble de la ville.

Nous avons, comme l'a souligné M^{me} CACHEUX tout à l'heure, pratiqué la politique des petits pas.

Que s'est-il passé ?

D'une façon très curieuse vos premiers petits pas vous ont conduit non pas vers l'Est de la ville mais vers le Nord, vers la ville de La Madeleine.

On a dit de vous que vous pratiquiez la « charcuterie électorale », permettez-moi de vous dire que si cela est vrai vous n'êtes pas un bon charcutier parce que la chair à saucisse n'est pas très bonne pour vous à La Madeleine !

Ceci dit, l'expérience a été tentée, elle a réussi, ce qui prouve bien qu'entre gens de bonne volonté on peut toujours faire quelques pas ensemble, et à ce moment-là personne n'a crié au scandale, et surtout pas au scandale électoral !

Un projet du même genre est élaboré, à la veille d'être mis en application avec la ville de Loos qui dispose, entre Lille et Loos, du côté de l'Epi de Soël, de grands terrains.

Cette même ville de Loos a procédé, à notre demande, à un certain nombre de rectifications de frontière, ce qui nous arrangeait au point de vue aménagement

du territoire. A ma connaissance aussi, à l'époque, personne n'a crié au scandale électoral et on n'a pas employé l'expression « charcuterie ».

Tout récemment, Monsieur le Maire, nous avons passé un accord avec la ville de Mons-en-Barœul et procédé à un échange de territoire et de population. Vous vous êtes promis d'aller saluer ces nouveaux Lillois très prochainement, et, là aussi, que je sache, on n'a pas parlé de « charcuterie électorale », ce qui prouve que lorsqu'on veut trouver de bons prétextes on les trouve toujours !

Vous avez fait allusion tout à l'heure aux fusions de communes dans la région dunkerquoise. Nous avons, vous et moi, de très bons amis politiques à Rosendaël par exemple, c'étaient des administrateurs éminents qui dirigeaient leurs villes à la satisfaction de tous. Ils ont cru bon de fusionner avec la ville de Dunkerque qui, comme vous le savez, ne présente pas le même profil politique. Ils ont mis l'intérêt de leur population avant leurs intérêts électoraux, et là aussi personne n'a souligné le fait. Il ne s'agissait pas de « charcuterie », ni de « charcutage », il s'agissait d'intérêts bien compris de la population.

Je pense, et tous les orateurs l'ont souligné, que ce soir nous mettons également l'intérêt de la population de l'agglomération lilloise avant l'intérêt propre de la ville de Lille.

Tous les Lillois, Monsieur le Maire, souhaitent un Lille plus grand, et quand je dis « tous les Lillois » je pense aux Lillois qui votent à Lille, qui paient des impôts à Lille, qui habitent à Lille, mais je pense aussi à tous les Lillois de cœur qui se disent Lillois lorsqu'ils sont en vacances, par exemple, on a cité le fait tout à l'heure, mais qui souhaiteraient avant tout devenir ou redevenir Lillois. Le Conseil Municipal de Lille tout au moins ne doit pas décevoir leur attente.

M. le Docteur MATRAU — Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le débat s'éternise et certains d'entre vous peuvent se demander ce que j'ai encore à ajouter après les différents orateurs.

Je dois dire que je parle ici au nom de la quasi totalité de mon groupe et je dois rendre un particulier hommage à celui d'entre nous qui a eu le courage de s'exprimer en son nom.

J'ai lu et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différentes interventions et je me dois de rappeler que nous parlons ce soir de Lille et que Lille se doit de remplir son rôle de ville-centre et également son rôle de capitale.

Vous m'avez entendu très souvent parler de la vocation européenne de notre ville et je ne peux pas ce soir m'empêcher de dire l'impression que j'ai que Lille se doit maintenant, non seulement de se tourner vers la Région, la Métropole, mais aussi vers l'Europe, vers l'Europe du Nord.

Avec les 2.000 ha que nous possédons, notre ambition se trouve naturellement limitée. Nous ne pouvons pas réaliser ce que nous avons le désir de réaliser et

ce n'est pas parce que nous ne faisons pas nos réalisations que les communes voisines les font.

La commission où j'ai l'occasion d'être le plus souvent, c'est la commission des sports et la commission de la jeunesse, nous nous devons, en tant qu'édiles municipaux, de sauvegarder cette jeunesse en lui donnant des facteurs d'animation.

Vous savez que nous avons tous une très grande demande sur le plan sportif, nous avons une très grande demande sur le plan des différents sports, que ce soit le rugby, les sports martiaux, le football, et nous ne pouvons pas toujours répondre à toutes les demandes.

Les demandes sont nombreuses également sur le plan de la jeunesse, et si nous avons le profond désir de lutter contre la délinquance nous avons l'impérieuse mission d'occuper cette jeunesse, de lui donner un centre d'activité et surtout de lui donner le goût de l'action dans le bon sens.

C'est pourquoi je vous rappelle que notre ville est trop petite, et avec les 2000 ha nous ne pouvons pas tout faire.

Tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous nous avez rappelé la tristesse du dépeuplement d'une ville, et il est incontestable que dans les villes qui se dépeuplent, lorsqu'on s'y promène le soir, c'est vraiment triste.

Une fois, vous m'avez donné l'occasion d'aller en mission dans une capitale européenne de l'Europe du Nord où (je ne rappellerai pas la citation de Denise CACHEUX, c'est Platon qui l'a dit, et fort bien dit) à 5 heures du soir il n'y avait que des murs, il n'y avait pas d'hommes. Cette grande capitale européenne est vraiment une ville triste, il n'est pas étonnant que ce soit la capitale d'un pays où le suicide a une très grosse proportion, un très gros quotient sur le plan de la population.

Tout à fait d'accord, il nous faut repeupler notre centre et il nous faut également le réanimer.

Sur le plan de l'expansion, notre groupe, en sa quasi totalité, est d'accord pour l'accepter. En effet, inéluctablement, nous devons nous étendre, c'est le destin de Lille de devoir penser et réaliser également son expansion.

Bien sûr, nous serions heureux si cette expansion pouvait se faire globalement, si cette expansion pouvait se faire avec les villes qui sont citées dans le préambule, mais nous ne voyons pas d'inconvénient majeur à ce qu'elle se fasse progressivement.

Si on regarde le petit schéma que vous avez mis dans notre dossier, Monsieur le Maire, il y a Lille, il y a les autres communes, il y a Villeneuve d'Ascq : si un jour nous voulons récupérer nos Universités, nos Facultés qui sont à Villeneuve d'Ascq, la ville d'Hellemmes se trouve être un trait d'union entre Lille et Annappes,

et, pour employer un jargon médical, si on compare Lille à une cellule, Hellemmes est un pseudopode qui pousse à la périphérie.

(Rires).

Je vous rappelle que notre vœu le plus sincère est, bien sûr, que l'expansion de la ville se fasse globalement, mais notre groupe votera également une expansion progressive.

M. LE MAIRE — Merci Docteur.

La parole à M. SIROT.

M. SIROT — Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne suis pas d'accord avec mon collègue Jean HUET quand il dit que vous avez eu tort de poser la même question actuellement qu'en 1972. M. Augustin LAURENT ne pouvait pas s'attendre, et il ne s'attendait certainement pas, à ce que les autres communes acceptent immédiatement les fusions, ce qu'il voulait, c'était lancer l'idée dans l'air, et il a eu raison de la lancer dans un début de législature municipale. En fin de législature municipale, les élus sont plus enclins à accepter des changements.

D'autre part, ce qui gêne énormément les fusions et les associations, c'est toujours cette réforme de fiscalité locale qui ne vient jamais et à laquelle M. GISCARD D'ESTAING, ancien Ministre des Finances, s'oppose toujours alors que c'est une réforme extrêmement utile à faire.

Je regrette seulement que nous ne soyons plus associés à la direction de la politique de la ville par suite du retrait de délégation de nos adjoints, mais avec la quasi totalité de notre groupe, nous sommes d'accord sur votre proposition.

M. LE MAIRE — Je vous remercie.

Monsieur le Maire Honoraire, mes chers Collègues, je crois que nous avons tous participé à une grande réunion de notre Conseil Municipal.

Je veux remercier les orateurs qui sont intervenus dans le débat, mais vous me permettrez de saluer particulièrement l'intervention qui a été celle de M. Augustin LAURENT, le Maire Honoraire.

Dix-huit ans Maire de Lille, par conséquent, au nom de cette expérience, de cette connaissance quotidienne, il nous a dit sa conviction, avec une chaleur, une ardeur dans la démonstration, avec tout naturellement un enchaînement des faits qui, même si nous n'étions pas acquis à la cause, nous aurait amenés à la réflexion.

Il se fait que depuis que cette idée chemine parmi nous, elle est partagée, ici, disons, par l'ensemble, pour ne pas dire la quasi totalité des collègues. Voilà

ce qui est important, voilà ce qui en fait une idée force et voilà pourquoi c'est un dossier qui n'est pas tout à fait comme les autres.

Je voulais aussi saluer l'intervention de Maître ROMBAUT qui, je dois le dire, avec ses collègues Indépendants, a apporté une hauteur de vue, à laquelle je rends hommage, dans la présentation de sa communication et aussi dans les arguments qu'il nous a développés.

Dans la vie politique, il y a de bons et de mauvais moments. Félicitons-nous que, sur une grande cause, des hommes politiques se rejoignent au-delà des problèmes divers de la vie politique qui n'est pas simple, et sachent dépasser leur propre personne, dépasser leur contingence, s'identifier, comme vous l'avez fait ce soir, avec une ville et réveiller même cette ville. Ceux qui ne voient pas les signes qui, peu à peu, montrent l'indispensable agrandissement qui s'impose et qui vivraient dans une illusion, pris par la réalité de chaque jour, ceux qui ne verraient pas cette évolution, secouer la ville contre des bonimenteurs qui, bien qu'ils soient chargés de responsabilités, ne reculent devant rien sur un dossier comme celui-là, où tous ceux qui ont le sens de l'État, le sens d'une ville, le sens des hautes responsabilités, quelles que soient leurs divergences, devraient s'exprimer avec la hauteur de vue qu'il y a eu dans ce Conseil Municipal et que je regrette ne pas avoir trouvé chez ceux qui disent représenter le Gouvernement.

En tous les cas, pour nous, c'est un débat qui est ouvert, c'est un combat, et dans ce combat nous ne nous mettrons pas du côté des hommes, du côté des femmes, du côté des uns ou des autres, nous nous mettrons du côté de notre cause, celle de l'agrandissement de notre ville.

M. CATESSON, vous avez souligné « grand Lille », on peut dire « nouveau Lille », effectivement, chacun voit bien que nous ne sommes pas pris du tout par le mirage de l'impérialisme ; chacun voit bien qu'en définitive il n'y a pas à être chagrin, ou triste puisque ce qui s'en va vient s'installer justement aux portes de la ville.

M^{me} CACHEUX, dans une expression heureuse, a souligné que ce qu'il fallait faire c'est sans doute mettre le fait administratif au jour du fait de la vie quotidienne, c'est-à-dire de la réalité comme elle va et comme elle est.

Au-delà de cette réunion du Conseil Municipal le débat est ouvert.

Messieurs les journalistes, vous avez là une grande cause, vous avez une tâche redoutable et une très grande tâche. Il vous appartient de séparer le grain de l'ivraie. Au milieu des actualités, de ceux qui parlent trop vite, de ceux qui sont pris par l'égoïsme de leur écharpe, ou l'égoïsme de diverses considérations, il vous appartient de bien voir les grandes idées porteuses d'avenir mais plus encore la grande idée qu'il faut mettre en œuvre parce qu'elle est indispensable pour la prospérité, non seulement de notre ville, mais de l'ensemble de l'agglomération et de l'ensemble de la Région à laquelle nous nous identifions.

(Applaudissements).

Monsieur le Maire Honoraire, vous avez déposé un texte, mes chers Collègues vous avez ce texte sur vos tables, je vais, par conséquent, vous consulter sur l'approbation de ce texte.

Que ceux qui sont d'accord pour approuver ce texte le manifestent en levant la main ?

Je vous remercie.

Avis contraire ? (M. HUET).

Abstention ? (M^{me} VANNEUFVILLE).

Ce texte est adopté.

Je vous remercie, Monsieur le Maire Honoraire, je vous remercie mes chers Collègues, la séance est levée.

(Séance levée à 22 heures).

N° 76/17 - GROUPEMENT DE COMMUNES.

RENOUVELLEMENT DE L'APPEL DE FEVRIER 1972.

MESDAMES, MESSIEURS,

On parle beaucoup d'associations, on parle beaucoup de regroupements de communes, je crois que dans une gestion municipale il y a ainsi des heures où il faut savoir s'arrêter, faire finalement un bilan de tous les éléments d'une ville, et savoir, à partir d'un bilan, organiser l'avenir.

C'est le sens de la soirée que nous allons passer ensemble autour des problèmes d'association.

La discussion d'aujourd'hui est vraiment celle du devenir de notre ville. Nous voulons échapper à toutes les contingences immédiates, ou à court terme, échapper à la pesanteur, à l'égoïsme, l'égoïsme individuel, collectif, afin, compte tenu de nos charges et de nos responsabilités, d'apporter un témoignage, une réflexion et des propositions sur un problème essentiel et un dossier naturellement sérieux.

C'est justement de ce problème que je veux maintenant vous parler.

Nous avons été élus en 1971, nous étions autour de M. Augustin LAURENT, nous étions élus avec un contrat, et celui qui était notre Maire, avec 16 ans d'expérience à la tête de la ville de Lille, nous avait facilement convaincus dans les réunions préparatoires que nous avions sur le programme et sur le contrat

lillois, de la nécessité pour la ville de procéder dans l'avenir à des fusions, volontaires bien sûr, et concertées de communes.

Je pourrais reprendre le contrat lillois. La seule chose que nous n'avons pas encore faite c'est justement l'association de communes.

M. Augustin LAURENT nous a, dans cette salle, réunis le 29 février 1972. Nous avons consacré une séance entière du Conseil Municipal pour connaître et délibérer sur la proposition de fusion qui avait été faite justement à cette date. Le Conseil Municipal de Lille propose aux Conseils Municipaux de Ronchin, Lezenes, Hellemmes, Mons-en-Barœul, Villeneuve d'Ascq, un regroupement volontaire de ces communes avec Lille.

Pourquoi ?

D'abord parce que c'était notre engagement électoral. Que disait le contrat lillois ?

« Lille se construit chaque jour ;

« Notre ambition pour Lille sera de réaliser l'agrandissement progressif de la ville par la fusion concertée et volontaire des communes.

« Echappant ainsi à l'exiguïté de son territoire, Lille, moteur de la Communauté Urbaine, jouera pleinement son rôle au sein de la Métropole.

« Cette dimension nouvelle donnera à Lille la véritable image de la place qu'elle occupe dans la région et dans l'Europe du Nord-Ouest.

« Ainsi, Lille accentuera son rayonnement économique, culturel et social, pour le grand bien de sa population ».

Et parce que, à ce problème, le Maire M. Augustin LAURENT a attaché la plus grande importance, lors du discours inaugural qu'il prononça lorsque fut installé le nouveau Conseil Municipal, en mars 1971, il fut amené à dire ceci :

« Le contrat lillois est le programme de notre mandat des années 1971 à 1977. Si nous avons pour Lille l'ambition d'agrandir progressivement son territoire par la fusion concertée et volontaire des communes voisines, comme il y a plus de cent ans les communes de Fives, de Wazemmes et de Moulins ont été intégrées à Lille, c'est que nous voulons non seulement donner à notre cité une dimension nouvelle lui permettant de jouer pleinement son rôle au sein de la Métropole et de l'Europe de l'Ouest, mais c'est aussi parce que nous voulons réaliser au bénéfice de notre population les équipements et logements pour lesquels nous manquons de terrains ».

Lors de la réunion de février 1972, l'argumentation de M. Augustin LAURENT fut la suivante :

- **D'abord un acte de foi dans l'avenir** : nous allons vers une société urbaine et il n'est au pouvoir de personne de contrarier l'attrait vers la ville.
- **Deuxième argument** : Lille doit échapper à l'exiguïté du territoire pour jouer pleinement son rôle au sein de la Métropole (Lille représente 1/5 de la Communauté Urbaine de Lille ; Bordeaux les 9/10).

Elle est de loin la plus petite ville des grandes villes de France. Si vous faites la comparaison avec bien des villes très modestes au point de vue population vous vous apercevrez que 2.000 ha c'est vraiment peu.

Lille, la dixième ville de France aujourd'hui, fut, avec 216.000 habitants, dans le passé, au quatrième rang.

Notre ville a été victime, depuis plusieurs siècles, des nécessités et servitudes de la défense nationale.

Enfermée dans ses remparts, elle a vu des dizaines de milliers de ses habitants s'installer dans les communes voisines.

Les deux guerres ont accentué le processus de régression.

M. Augustin LAURENT soulignait : Lille 2.000 ha ; Marseille 23.000.

Un grand nombre de petites communes ont une superficie supérieure : Villeneuve d'Ascq réunit 2.746 ha, c'est-à-dire une superficie plus grande que celle de Lille.

Dans des villes comme Marseille, Lyon, les communes suburbaines de Lille seraient des arrondissements, parties intégrantes de la ville.

Au cours des dernières décennies, Lille a vu disparaître bon nombre d'entreprises industrielles.

Et M. Augustin LAURENT soulignait :

De 1964 à 1970 le nombre d'électeurs à la Chambre consulaire de la catégorie des entreprises de production a diminué de 20 %.

- **Troisième argument** : réinsérer les Universités dans Lille.

Lorsque est apparu le projet de construction de la Cité scientifique, faute de posséder sur Lille la superficie nécessaire, 115 ha au départ, c'est à l'extérieur que l'emplacement fut recherché, et le Conseil Municipal, amené à se prononcer, a donné un avis favorable, bien à regret, et n'a pu qu'émettre un souhait, à l'époque, celui par lequel la Cité s'appellerait : Cité scientifique de Lille.

Par la suite vous savez que l'implantation d'autres Facultés et Instituts de Recherche a été décidée dans le même secteur.

- **Quatrième argument** : la recherche d'un équilibre avec les grandes villes européennes ayant rang de capitales régionales.

Lille passerait, si la fusion se faisait, de 2.150 à 6.268 ha (Marseille : 23.000) et de 198.000 à 288.000 habitants.

Elle serait alors une ville de forme éllipsoidale, à deux foyers, dans un tissu urbain continu :

- à l'ouest : la vieille ville historique qui est le cœur de la cité, le centre commercial traditionnel, les grandes administrations, le centre directionnel d'affaires.
- à l'est : (Lille-Est, et ce n'est pas nous qui avons donné ce nom) le centre intellectuel des Facultés et Instituts de Recherche, le centre commercial secondaire, le centre de loisirs.

J'ai retenu notamment ces quatre arguments-là.

Voici la résolution qui a été adoptée à l'unanimité en 1972 :

« Après avoir entendu le rapport de M. le Maire mettant en évidence l'intérêt d'une fusion de communes susceptible d'être réalisée dans le cadre de la procédure démocratique de regroupement volontaire établie par la loi du 16 juillet 1971,

Le Conseil Municipal de Lille

adhère à l'idée de fusion de communes qui recevrait l'accord des Conseils Municipaux de Ronchin, Lezennes, Hellemmes-Lille, Mons-en-Barœul, et Villeneuve d'Ascq,

et donne mandat à M. le Maire de poursuivre les démarches nécessaires en vue d'aboutir à cette fusion ».

Dans l'opinion, l'accueil réservé à la proposition lilloise est élogieux, au-delà des préoccupations de détail, la portée historique de cette proposition est volontiers reconnue :

- elle est de bon sens,
- elle répond aux exigences de la maîtrise du devenir de l'agglomération,
- elle est à l'heure de l'avenir et de l'Histoire.

C'est une ambition raisonnable, de celles qui finissent par l'emporter.

Le moment choisi n'est peut-être pas le meilleur possible : les élections viennent d'avoir lieu, entraînant des évolutions dans la composition des Conseils qui se montrent alors peu disposés à de nouveaux changements et refusent les propositions lilloises.

J'ajoute également que la loi du 16 juillet 1971 est alors perçue différemment qu'elle ne l'est aujourd'hui car elle est surtout connue pour ses dispositions autoritaires qui permettent aux Préfets de contraindre les Conseils Municipaux. Tout naturellement, dans le débat national on ne voit, à ce moment-là, que ces dispositions qui sont temporaires puisque ensuite, donc maintenant, c'est en pleine indépendance que doivent se déterminer les Conseils Municipaux.

Ainsi cette proposition, de portée historique, n'a pas abouti sur le champ mais elle reste posée. La résolution du Conseil Municipal de 1972 a été adoptée, par conséquent la question reste ouverte.

Comme le souligne le contrat lillois, qui est notre engagement devant les électeurs : « notre ambition pour Lille (en 1972 et maintenant) est de réaliser l'agrandissement progressif de la Ville ». C'est pourquoi je vous ai appelés à débattre à nouveau aujourd'hui de cette question.

L'agrandissement de Lille n'est pas une nouveauté ou un hochet que nous brandirions aujourd'hui pour retenir l'attention, c'est le mouvement perpétuel d'une Ville.

Les villes, poussées par un mouvement historique, ne cessent pas de grandir, ou alors elles se fossilisent d'une certaine façon.

Je passe sur le développement de notre Ville au Moyen-Age et aux XII^e, XIV^e et XVII^e siècles, j'en arrive tout de suite au XIX^e siècle où des décisions ont amené Wazemmes, Esquermes, Moulins, Fives à devenir des parties vivantes de Lille.

On s'aperçoit que si cette décision d'agrandissement n'avait pas été prise c'est certainement le rayonnement et le développement de Lille qui en auraient pâti. On peut même dire que la Ville de Lille ne serait sans doute pas devenue la capitale qu'elle est et n'aurait pas eu le rôle qu'elle a joué à l'issue de cette révolution industrielle et technique s'il n'y avait pas eu cette mesure touchant la vie quotidienne, c'est-à-dire son agrandissement qui a permis la réalisation dans la nouvelle ville d'un vaste programme de travaux d'urbanisme : on couvre des canaux malodorants, on creuse 50 km d'égouts, on construit 50 km de voies nouvelles, on installe l'adduction d'eau potable et l'éclairage public.

Puis la ville se met à bâtir. Chaque nouveau quartier est doté d'une école maternelle et d'une école primaire.

Elle fait édifier le Palais des Beaux-Arts pour y loger ses œuvres d'art. Pensez-vous qu'une ville qui soit restée restreinte, qui ne se soit pas donnée cette dimension, aurait pu construire ce Palais des Beaux-Arts ?

Elle prend en charge la plus grande partie des dépenses nécessaires à la construction des Facultés et des Instituts d'enseignement supérieur.

On mesure mieux aujourd'hui comment Lille eût été incapable d'assumer son rôle de capitale dans la période contemporaine si cette décision d'agrandir la ville n'avait pas été prise.

Il existe une relation entre l'agrandissement de la Ville et l'idée que l'on se fait de son rayonnement et donc de sa prospérité. Ceux qui ont l'ambition de faire de grandes villes ont l'ambition de faire des villes prospères. Ceux qui, au contraire, ne veulent pas se préoccuper de ces problèmes, ou veulent y tourner le dos, portent nécessairement un coup à leur ville qu'ils veulent laisser contrainte dans un champ clos lorsque les évolutions économiques et sociales pèsent sur nos villes.

Refuser aujourd'hui de poursuivre ce mouvement serait en définitive manquer de confiance dans l'avenir de Lille et de la région, et faire peser sur notre ville un lourd handicap, d'autant que la plupart des grandes villes de l'Europe ont agrandi leur superficie et leur population dans une période très récente ; partout les villes grandissent, partout la population augmente.

C'est ainsi que, pour ne citer qu'un exemple, la Ville de Liège (jumelée à Lille) va passer de 2.268 à 6.891 ha et de 142.796 à 241.194 habitants. Cela a été fait quelques mois avant une campagne électorale car, en général, dans les pays démocratiques, quand on veut prendre de telles décisions, c'est justement quelques mois avant les campagnes électorales, on en parle pour en discuter avec les populations.

Je plains la perversion du raisonnement de ceux qui le tiennent, de vouloir qu'un tel débat n'ait pas lieu et que de telles décisions soient prises lorsque les élections seront terminées.

Si, dans tous les pays d'Europe on prend des décisions, c'est tout simplement parce que le phénomène urbain est un des plus forts de la société actuelle et qu'il faut, pour dominer l'urbanisme, avoir nécessairement de la surface.

Prenons maintenant les données actuelles du dossier de l'agrandissement de Lille.

Lille bouge, Lille change, ce n'est pas nouveau, cela fait des années... et le rythme de son évolution s'accroît de plus en plus. Il est aisé de discerner au moins cinq données fondamentales de cette accélération.

— **Première donnée : le rôle du centre de Lille se renforce.**

Le centre de Lille s'élargit : du centre historique, à la gare (construction nouvelle du FORUM) et à l'Hôtel de Ville (rénovation du quartier Saint-Sauveur) et demain ce sera l'urbanisation de la Gare Saint-Sauveur.

Ce mouvement est conforme au rôle de capitale de Lille, ville centre d'une agglomération millionnaire et d'une région de plus de 4 millions d'habitants.

Mais la superficie limitée à 2.200 hectares de Lille risque à l'avenir d'entraîner un grave déséquilibre entre un centre qui grandit dans une ville qui doit rester authentique dans son peuplement.

Lille ne serait alors qu'un centre : Lille-Cité comme il y a la City de Londres (toute proportion gardée bien entendu).

A un centre qui grandit, il faut prévoir une ville qui elle aussi grandisse.

— **Deuxième donnée : le dépeuplement de Lille.**

La population de Lille qui s'élevait à 220.373 habitants en 1901 est passée à 194.948 en 1968 et à 177.218 en 1975.

Les rénovations en cours au Vieux-Lille, à Wazemmes, et à Fives, permettront de redresser en partie la tendance au dépeuplement.

Mais ce dépeuplement est la logique de l'évolution de toutes les grandes villes confinées sur un territoire limité. Aucune n'échappe à cette loi de la société actuelle.

Tandis que Lille limitait sa perte de population à 9 % entre 1968 et 1975, Lyon accusait un recul de 13,5 % et Bordeaux de 16,5 %.

Par contre, les villes de superficie « ouverte » telles que Marseille (24.000 hectares) ; Toulouse (12.000 hectares) ; Strasbourg (7.800 hectares) ; Nice (7.200 hectares) ; Montpellier (5.500 hectares) ; Reims (4.700 hectares) stabilisaient ou augmentaient leur population, les mouvements de population s'y inscrivant à l'intérieur du territoire communal.

C'est-à-dire qu'il y a un phénomène de rejet du centre vers la périphérie, mais on reste sur le territoire communal ; lorsque le territoire communal est petit, on passe dans une commune voisine et il y a, par conséquent, un phénomène de dépeuplement.

Il est d'ailleurs significatif d'observer que le Grand Lille proposé par M. Augustin LAURENT serait la 6^e ville de France et aurait connu de 1968 à 1975 un accroissement démographique de l'ordre de celui de Marseille et Grenoble.

Il est prévisible que, sur deux décennies, la composition sociologique de Lille sera altérée et que les fonctions vitales de Lille-Capitale seront entamées si un projet d'agrandissement ne vient pas briser le cercle désuet d'un territoire désormais trop restreint.

— **Troisième donnée : la plupart des équipements municipaux sont déjà ceux du Grand Lille.**

Il est paradoxal d'observer qu'avec une tendance au dépaysement la plupart des équipements municipaux sont fréquentés par un nombre croissant d'habitants qui ne résident pas à Lille.

- Bibliothèque municipale : 1 sur 3 de ceux qui la fréquentent sont des non-Lillois ;
 - Crèches : sur 271 lits, 75 sont occupés par des non-Lillois ;
 - Laboratoire Municipal : pour une analyse faite pour Lille, 10 analyses pour l'extérieur ;
 - Conservatoire « national de Région », musique, art dramatique et danse : sur 1.123 élèves en 1975-76, 770 non-Lillois et 353 Lillois ;
 - Ecole Régionale des Beaux-Arts de Lille : en 1975-76 : 41 Lillois sur les 203 élèves à temps plein qu'on y compte,
- etc..., etc...

Est-il imaginable d'enrayer cette évolution bien naturelle ? Est-il concevable d'établir des règles byzantines de compensation budgétaire ?

Il est évident que la seule solution naturelle et raisonnable est celle de l'agrandissement de Lille. A une communauté d'intérêts et de participation des citoyens doit correspondre une communauté de responsabilité et de décision, c'est-à-dire une vie municipale commune.

La démocratie ne se divise pas, on ne triche pas avec elle, dès qu'il y a quelque part une communauté de participation et une communauté d'intérêts, ceux qui sont des démocrates doivent en faire une communauté de responsabilité et de décision, c'est-à-dire élargir la vie municipale, et, par conséquent, faire une commune plus grande.

— **Quatrième donnée : une solution raisonnable pour des dossiers en instance.**

L'agrandissement de Lille est la seule mesure raisonnable pour apporter les solutions les mieux adaptées et les plus humaines à des dossiers qui méritent une vigilante attention :

- a) dossier des terrains de plus en plus rares à Lille pour la construction de logements sociaux.

J'ai l'honneur de présider l'Office communautaire qui est l'office de France qui a eu la plus grande progression sur le plan de la construction, il ne construit pas seulement à Lille mais dans un secteur bien plus large. On construit des logements sociaux à Lille, on en construit même beaucoup, mais nous ne pouvons le faire que parce que la Municipalité, sur son budget, achète les terrains et les remet à moitié prix ou avec un bail emphytéotique, à l'Office communautaire d'H.L.M. ; il serait préférable d'avoir un terrain communal plus grand et de

pouvoir tout naturellement construire des logements sociaux dans le cadre d'un urbanisme adapté à un territoire plus large.

b) dossier des Universités qui doivent se retrouver dans Lille.

Les universités dans Lille, reliées par le métro, quoi de plus naturel, quoi de plus conforme à la vie tout simplement ?

c) dossier des espaces verts à créer dans Lille.

Contrairement à une idée répandue, la Ville de Lille est très bien classée pour le pourcentage des espaces verts par rapport à son territoire.

Le territoire est petit : créer des espaces verts c'est desserrer la ville, et desserrer la ville c'est nécessairement l'agrandir.

d) dossier de la Ville Nouvelle de Lille-Est dont les structures administratives de conception et de réalisation appellent maintenant un cadre communal adapté pour l'animation.

e) dossier du métro dont l'utilisation sera un puissant facteur d'intégration communale.

Tous ceux qui ouvrent ces dossiers en arrivent vite à la même conclusion : nécessité d'agrandir Lille.

D'ailleurs, M. Arthur NOTEBART, Président de la Communauté Urbaine, devait le déclarer lors de la réunion d'arrondissement organisée par le Conseil Régional le 30 avril 1976, qui s'est tenue dans cet Hôtel de Ville.

— Dernière donnée : le rôle de la Communauté Urbaine.

Le devenir de la Métropole relève de deux entités administratives : la Communauté Urbaine et les communes, suivant un partage des compétences bien établi. La puissance de la Métropole est conditionnée par l'efficacité d'une Communauté Urbaine agissant au niveau de l'agglomération et par la vigueur de communes bien adaptées à leurs fonctions. Sur ce point, l'agrandissement de Lille, en renforçant la commune de Lille, renforcera la Communauté Urbaine tout entière.

D'ailleurs si ce mouvement là prenait corps en ce qui concerne Lille, d'autres communes pourraient aussi s'agrandir, en s'associant, pour modifier progressivement le puzzle des 87 communes qui est actuellement un facteur excessif de dispersion.

Je vais maintenant vous présenter le dernier volet de mon rapport :

NOTRE PROPOSITION,

1) C'est d'abord notre engagement du contrat lillois : « l'agrandissement progressif de la ville ».

- 2) Le Conseil Municipal de Lille propose aux communes d'Hellemmes, de Lezennes, de Mons-en-Barœul, de Ronchin et de Villeneuve d'Ascq d'examiner les possibilités et les modalités d'une association avec Lille.

Quels sont les PRINCIPES ET OBJECTIFS qui nous animent ?

— Nous avons la volonté de servir une grande idée qui s'imposera à l'avenir, quoi qu'on fasse.

— Nous ne sommes pas du tout pour la politique du tout ou rien. Nous confirmons que le dossier des associations de communes reste ouvert avec les éléments supplémentaires apportés par les quatre années écoulées depuis 1972.

— Mise en application progressive avec ceux qui, avec nous, reconnaîtront le bien-fondé et l'urgence de notre proposition.

— Privilégier l'association à la fusion, pour sauvegarder l'identité communale.

Pour les VOIES ET MOYENS :

Utilisation de la loi du 16 juillet 1971 qui a permis depuis 670 associations concernant 1.679 communes.

On peut citer parmi les grandes villes qui ont procédé à des regroupements avec des communes voisines : Le Havre, Bordeaux, Saint-Etienne, Reims.

Dans le Nord :

— Villeneuve d'Ascq : fusion de février 1970 d'Annappes, d'Ascq et de Flers-lez-Lille.

— Dunkerque et Malo-les-Bains en décembre 1969.

— Dunkerque, Petite-Synthe et Rosendaël en décembre 1971.

Les caractéristiques de l'association de plusieurs communes ? L'association permet d'avoir un Maire délégué et une mairie annexe, de garder le Bureau d'Aide Sociale, de constituer une commission qui gère les affaires de la ville qui est associée.

Sur le plan de la fiscalité, 5 ans d'intégration progressive, des subventions de l'Etat, par conséquent des situations qui, sur ce plan, ne justifient pas la moindre inquiétude.

Je veux terminer sur trois idées.

— **C'est un débat ouvert** : la presse, la radio, la télévision en ont rendu compte largement et continueront à le faire.

Par ailleurs, une publication d'information auprès du public sera diffusée très prochainement.

— **Nous souhaitons un débat franc.** Le débat vient à son heure, dans la dernière partie du mandat municipal, pour appliquer l'engagement pris avec la population de Lille dans le contrat lillois.

L'exigence supérieure de la démocratie est de poser ces problèmes avant les élections et non après. Ce serait, je le répète, une perversion du raisonnement quant à l'application des règles démocratiques, que d'escamoter un débat pour apporter des solutions après des élections.

La loi prévoit, pour résoudre ces problèmes, des procédures ; le Conseil Municipal de Lille entend les respecter.

— **Pour l'avenir,** le Conseil Municipal de Lille fait une proposition qui s'inscrit dans l'évolution naturelle des villes et en particulier celle de Lille, qui répond aux intérêts conjoints de Lille, de l'agglomération lilloise, de l'ensemble de la Métropole et de la Région du Nord/Pas-de-Calais.

C'est le propre des bonnes idées porteuses d'avenir de s'imposer avec le temps.

Cette proposition du Conseil Municipal de Lille, évolutive dans son principe, est progressive dans son application.

Cette proposition est d'abord un acte de confiance dans Lille et dans la région et auprès de tous ceux qui, s'estimant Lillois, souhaitent partager un même destin communal.

*
**

Après un large débat auquel participaient successivement M. THIEFFRY, M^{me} VANNEUFVILLE, MM. BURIE, HUET, LAURENT, M^{me} CACHEUX-HABIGAND, MM. CATESSON, ROMBAUT, DASSONVILLE, MATRAU, SIROT, M. le Maire soumet au vote de ses collègues la résolution présentée par M. Augustin LAURENT, Maire Honoraire.

RESOLUTION :

Le Conseil Municipal de Lille s'associe pleinement aux paroles prononcées par son Maire, Monsieur Pierre MAUROY, lors du récent débat télévisé en ce qui concerne le problème de l'agrandissement de Lille.

Se référant aux données actuelles sur la situation de Lille au point de vue démographique et socio-économique, le Conseil Municipal constate que la motivation de sa démarche de février 1972 tendant à la fusion de Lille avec des communes du Nord-Est, se trouve incontestablement confirmée, et renforce sa volonté de

M. MADROY

M. PRISON

M. ALLARD

M. BRIFAUT

M. LEVY

M. BRIFFAUT

M. HENAU

M. DERIEFFE

tout mettre en œuvre pour la réalisation de cette grande réforme urbaine et administrative de l'agglomération.

Le fait que sa tentative de février 1972 n'ait pas été prise en considération à cette époque ne dispensait pas l'Administration Municipale de Lille de persévérer dans la voie qu'elle avait tracée.

C'est en ce sens que le Conseil Municipal approuve Monsieur le Maire d'avoir engagé des pourparlers avec une commune dont les représentants qualifiés n'écartaient pas, a priori, le principe du regroupement, par voie d'association.

Il lui renouvelle le mandat de prendre tous contacts nécessaires, conscient qu'il est que ce problème pose l'alternative du déclin ou du développement futur de la ville de Lille et conditionne la prospérité de l'agglomération.

Résolution adoptée par 35 voix sur 37, M. Jean HUET ayant voté contre et M^{me} Cécile VANNEUFVILLE s'étant abstenue.

Adopté (voir compte rendu p. 724).

M. MICHEL

M^{me} LASSON

M. LEFEVRE

M. BOUFFILLEUX

M. DERNONCOURT

M. CAILLIAU

M. IBLED

M. MATRAS

M^{me} VANNEUFVILLE

M^{me} DEBAENE

M. SIROY

M. JURIER

M. CATESSON

M^{me} CACHEUX-MABIGAND

M. BURTE

M. BESNIER

M. FAVRENT

M. CHOQUEL

M. ROCHNER

M^{me} DE MEY

M. MAUROY

M. Mauroy

M. FRISON

M. Frison

M. ALLARD

Me ROMBAUT

Me Rombaut

Me LEVY

Me Levy

M. BRIFFAUT

M. HENAU

M. DERIEPPE

Me Derieppe

M. THIEFFRY

M. Thieffry

Mlle BOUCHEZ

M. MOLLET

M. DASSONVILLE

M. Mollet

M. HUET

M. Huet

M. LAURENT

M. Laurent

M. LUSSIEZ

M. Lussiez

M. CAMELOT

M. Camelot

M. MIGLOS

M. COLICHE

Mme LASSON

M. LEFEVRE

M. Coliche

Mme Lasson

M. BOUTILLEUX

M. Boutilleux

M. DERNONCOURT

M. Dernoncourt

M. CAILLIAU

M. IBLED

M. Ibled

M. MATRAU

M. Matrau

Mme VANNEUFVILLE

Mme Vanneufville

Mme DEBAENE

Mme Debaene R.

M. SIROT

M. Sirot

M. DURIER

M. Durier

M. CATESSON

M. Catesson

Mme CACHEUX-HABIGAND

Mme Cacheux-Habigand

M. BURIE

M. Burie

M. BESNIER

M. Besnier

M. WAVRANT

M. Wavrant

M. CHOQUEL

M. Choquel

M. BOCHNER

M. Bochner

Mme DE MEY